



**VILLE D'AUBIÈRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**IN EXTENSO DE LA SESSION DU**

**JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

SINSARD Christian  
CROUZET Éric  
GUITTON Florent  
SOULIGNAC Vincent  
PUGLIESE Marie-Angèle  
MONTAGNON Christine  
LUCARD Josette  
FORTÉ Montserrat  
CHASSAIGNE Alain  
AHMED-HAVET Delphine  
BELLEROSSE Martine  
CHAZOULE Michel  
MANIEL Jean-Yves  
GILLIET Laurent  
BILLOIS Stéphane  
SIOLY Françoise  
BEAUDOUIN Brigitte  
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse  
MAURER Sébastien  
SCOZZARI Élizabeth  
SZCZEPANIAK Éléonore  
PORTIER Isabelle  
AIGUESPARSES Claude  
BRIAT Agnès  
BERNARD Florent  
CASILDAS Sylvain  
LOZANO Nicole

**ABSENTS EXCUSES :**

FILHOL Cédric (ayant donné pouvoir à PUGLIESE Marie-Angèle)  
SALDO Didier (ayant donné pouvoir à LOZANO Nicole)

## **SOMMAIRE**

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE.....	5
I - Finances.....	5
DEL54092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 150 logements – Campus Résidence Pasteur-Cézeaux – Contrat de prêt n° 35285.....	5
DEL55092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 150 logements – Campus Résidence Pasteur-Cézeaux – Contrat de prêt n° 35286.....	6
DEL56092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 34 logements – Avenue de la Margeride – Contrat de prêt n° 37850.....	6
DEL57092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 12 logements – Avenue de la Margeride – Contrat de prêt n° 37851.....	7
DEL58092015 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances.....	7
DEL59092015 : Budget Assainissement – Admission en non-valeur de créances.....	8
DEL60092015 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière et l'Association Chemins d'Euphonie.....	8
DEL61092015 : École de musique – Bourses de musique 2015-2016.....	9
DEL62092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour le Football Club d'Aubière...	10
DEL63092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'Association Aubière Loisirs (2AL).....	11
DEL64092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'Union des Confréries d'Auvergne.....	12
DEL65092015 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Pyramidôme pour l'année 2015.....	13
DEL66092015 : Implantation et mise en place d'un Wifi public au service des administrés.	13
DEL67092015 : Décision modificative n° 3 – Autorisation spéciale – Commune.....	14
DEL68092015 : Transfert de propriété entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale.....	27
II - Administration générale.....	28
DEL69092015 : EPF-SMAF Auvergne – Adhésion de nouvelles communes.....	28
III - Personnel.....	28

DEL70092015 : Création et transformation de postes suite à avancement de grade.....	28
DEL71092015 : Création et transformation de postes suite à réussite à un concours.....	29
DEL72092015 : CNFPT – Convention cadre de formations 2015.....	29
IV - Environnement - Cadre de vie.....	30
DEL73092015 : SIEG – Travaux d'éclairage public – ZAC de Malmouche T2 (réservations) .....	30
DEL74092015 : SIEG – Travaux de réseau – Alimentation basse tension ZAC de Malmouche.....	30
DEL75092015 : SIEG – Travaux d'alimentation en énergie électrique – Alimentation basse tension souterraine Chemin de Pompidou.....	31
DEL76092015 : Approbation contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – Rue de Pérignat.....	32
DEL77092015 : Sécurisation avenue Jean Moulin – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.....	32
DEL78092015 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.....	33
DEL79092015 : Approbation de la modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme.....	34
V - Intercommunalité.....	35
DEL80092015 : Convention de mutualisation de moyens avec la Communauté d'agglomération – actualisation des données – fiches sectorielles 2015.....	35
VI - Divers.....	35
DEL81092015 : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – Rapport 2011-2014.....	35
DEL82092015 : Clermont Communauté – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014.....	36
DEL83092015 : SIVOM – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif pour 2014.....	36
DEL84092015 : SMTC – Rapport d'activité 2014.....	36

*La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs dans le public. Bonsoir, chers collègues.

Je vais d'abord donner les pouvoirs. J'ai :

- un pouvoir de Cédric FILHOL en faveur de Marie-Angèle PUGLIESE ;
- un pouvoir de Didier SALDO en faveur de Nicole LOZANO ;
- un pouvoir d'Agnès BRIAT, qui est présente mais qui doit partir plus tôt, en faveur de Sylvain CASILDAS.

Montserrat (FORTÉ) est annoncée avec un peu de retard, Jean-Yves MANIEL également. Je crois que c'est tout.

**M. CASILDAS.**- Florent (BERNARD) sera en retard.

**M. LE MAIRE.**- D'accord.

## **A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le secrétaire de séance est Vincent SOULIGNAC.

Je vous invite, comme d'habitude, à mettre vos portables sur vibreur ou à les éteindre.

Ce soir, nous avons 15 délibérations qui ont trait aux finances, 4 à l'administration générale, 7 à l'environnement. Après, nous parlerons d'intercommunalité, des différents rapports et des questions diverses, s'il y en a.

Sans plus tarder, je vais passer le micro à l'adjoint aux finances, Florent GUITTON.

## **B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE**

### **I - Finances**

***DEL54092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 150 logements – Campus Résidence Pasteur-Cézeaux – Contrat de prêt n° 35285***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.**- Bonsoir à tous. Cette délibération concerne une demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat pour la construction de 150 logements étudiant sur la résidence Pasteur, sur la rue Pasteur. En l'occurrence, c'est une demande de garantie d'emprunt de 80 % sur un montant de prêt de 3 758 536 € au taux du Livret A plus 1,11 % sur du prêt locatif social, en sachant que le département garantit ce montant de prêt à hauteur de 20 %.

Y a-t-il des questions ?

**Mme LOZANO.-** La résidence Campus Pasteur n'est pas la résidence qui est déjà construite, qu'on voit en rouge ?

**M. LE MAIRE.-** Si.

**Mme LOZANO.-** Je me demande pourquoi on fait une garantie d'emprunt maintenant ? Si la résidence est déjà construite, les emprunts doivent être faits depuis longtemps.

**M. GUITTON.-** Je me suis tourné vers Yann GUILLEVIC, le responsable des finances, pour avoir un semblant de réponse, mais si je peux avoir l'autre bout du semblant de réponse, je vous l'apporterai. Du coup, j'ai mangé ce que tu m'as dit, Yann.

**M. GUILLEVIC.-** Bonjour. L'organisme social qui fait ces immeubles a un fonds de trésorerie, donc il n'emprunte pas à l'avance s'il n'en a pas besoin. Comme là, il négocie les prêts auprès de la CDC, c'est la CDC, donc il les demande quand il y a besoin. Là, il les a demandés au moment où il avait besoin de l'argent pour construire cette résidence.

**M. GUITTON.-** Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

Je vous remercie.

**La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.**

***DEL55092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 150 logements – Campus Résidence Pasteur-Cézeaux – Contrat de prêt n° 35286***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** C'est la même chose pour un montant de 80 % sur une garantie pour un prêt de 3 075 166 €, au taux du Livret A plus 0,6 % et c'est pour un Prêt Habitat Amélioration Restructuration Extension. Si on contracte tout, on a le mot PHARE. C'est ce que vous avez dans les annexes reçues par mail.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

(Entrée de Mme FORTÉ)

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

**La délibération n° 55 est adoptée à l'unanimité.**

***DEL56092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 34 logements – Avenue de la Margeride – Contrat de prêt n° 37850***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** C'est toujours une demande de garantie d'emprunt, cette fois-ci concernant la construction de 34 logements avenue de la Margeride. C'est une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour un montant de prêt de 2 970 021 €, au taux du Livret A plus

0,6 %, sachant qu'Aubière en prend 40 %, Clermont Communauté 40 % et le département 20 %. C'est pour du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

Je vous remercie.

**La délibération n° 56 est adoptée à l'unanimité.**

***DEL57092015 : Demande de garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat – Construction de 12 logements – Avenue de la Margeride – Contrat de prêt n° 37851***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** C'est la dernière délibération concernant des demandes de garantie d'emprunt, toujours avenue de la Margeride, cette fois-ci pour la construction de 12 logements. C'est une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 25 % pour un prêt de 1 144 855 € au taux du Livret A moins 0,2 %, cette fois-ci pour du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Pour information, le département prend en charge 35 %, Clermont Communauté 25 % et Aubière 25 %, si nous votons cette délibération.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (Néant)
- Qui vote contre ? (Néant)

Je vous remercie.

**La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité.**

***DEL58092015 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** Cette délibération concerne des admissions en non-valeur sur le budget communal pour un montant de 9 298,24 €. Vous avez les annexes derrière. Je vous explique les chiffres brièvement. Vous avez un montant cumulé de 47,70 € et 28,54 € pour des impayés de cantine pour mai, juin et juillet 2013 sur les deux premières lignes. Ensuite, les sommes correspondent à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour des entreprises dont vous avez le nom sur le document du Conseil devant les yeux, donc je ne vais pas les redire, pour un montant de 9 298,24 €.

Nous avons l'habitude de faire voter ces admissions en non-valeur tout simplement parce que nous sommes allés jusqu'au bout des démarches, tant le Trésor que la Mairie, soit pour des plans de surendettement ou des décisions d'effacement de dette mais également pour des NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) ou des certificats d'irrécouvrabilité, des redressements judiciaires, des liquidations judiciaires ou des clôtures insuffisantes, etc. Nous l'avons déjà vu en Commission Finances.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

***La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL59092015 : Budget Assainissement – Admission en non-valeur de créances***

*Rapporteur : M. Florent GUITTON*

**M. GUITTON.**- C'est la même chose sur le budget assainissement. C'est une admission en non-valeur pour 142,85 €. Cela correspond à la part de la taxe relative à l'eau pour des personnes. Le motif de cette créance est pour des NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée).

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

***La délibération n° 59 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL60092015 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubières et l'Association Chemins d'Euphonie***

*Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON*

**Mme MONTAGNON.**- Bonsoir à tous. Je vous invite à prendre connaissance de la convention que la municipalité va passer avec l'association aubiéroise Chemins d'Euphonie afin de proposer aux enfants des écoles élémentaires d'Aubières, mais dans un premier temps uniquement de l'école élémentaire Vercingétorix, une activité nommée Sama Yoga, qui consiste à proposer aux enfants des exercices ludiques, de la détente, des exercices de concentration et de relaxation, ceci à la demande des enfants qui bénéficient actuellement d'activités plutôt sportives. Il y a également une activité échecs et ils émettaient le souhait d'avoir quelque chose de plus reposant dans une atmosphère qui est parfois effectivement un peu agitée, un peu chargée sur ce temps de pause méridienne.

Comme les autres activités mises en place sur ce temps de pause méridienne, l'activité aura lieu tout au long de l'année scolaire à partir d'octobre et sera d'une durée hebdomadaire d'une heure. Ce sera l'association Chemins d'Euphonie qui animera cette activité. Cela se passera dans la salle du Gidon, comme beaucoup d'activités, mais plutôt sportives habituellement.

Avez-vous des questions ?

**M. CASILDAS.**- Bonsoir à tous. J'ai une question concernant la convention. Sur les



personnes qui signent la convention, nous avons « l'intervenante ». Est-ce qu'elle a une fonction particulière pour signer ? Normalement, c'est un membre du bureau qui a délégation pour signer une convention ; là, c'est l'intervenante directement.

**Mme MONTAGNON.**- Parce que c'est elle-même qui représente l'association.

**M. CASILDAS.**- Est-elle présidente ?

**Mme MONTAGNON.**- Oui.

**Mme SZCZEPANIAK.**- Je ne suis pas sûre que ce soit complètement clair qu'une présidente ou un président soit intervenant et décide lui-même de sa rétribution.

**Mme MONTAGNON.**- Il n'a pas décidé de sa rétribution. La rétribution est fixée par la municipalité, comme pour les autres activités ; c'est 29 €. Tous les intervenants sont rémunérés de la même façon.

**Mme SZCZEPANIAK.**- Je comprends bien, Madame MONTAGNON, mais je veux vous dire que plus généralement, dans une association, les décideurs ne sont pas les intervenants, les décideurs sont des présidents, des trésoriers, des secrétaires. C'est rare, et je ne veux pas dire anormal, mais la personne qui va recevoir cette vacation est elle-même la présidente. Je ne sais pas si c'est légal.

**Mme MONTAGNON.**- Elle occupe les deux fonctions d'animatrice et de présidente. J'ai reçu d'autres personnes pour ce même atelier qui exerçaient plutôt en libéral, donc j'ai fait le choix de favoriser l'associatif, d'autant plus aubiérois, et elle a des statuts déposés qui ont été vérifiés.

**Mme SZCZEPANIAK.**- Je ne critique pas votre choix. Je me pose simplement la question. C'est certainement à vérifier quand même.

**Mme MONTAGNON.**- Cela a été vérifié par la personne qui fait signer ces contrats.

**M. CASILDAS.**- Cela donne l'impression qu'elle est juge et partie. Ce n'est pas sur le choix du pourquoi du comment.

**M. LE MAIRE.**- L'erreur est qu'on ait mis « l'intervenante ». On va mettre « la présidente ».

**Mme MONTAGNON.**- Les statuts ont été vérifiés. Nous allons proposer la modification. Nous mettrons « présidente » à la place d' « intervenante ».

Avez-vous d'autres questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

***La délibération n° 60 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL61092015 : École de musique – Bourses de musique 2015-2016***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.**- C'est la même délibération que l'an dernier, à savoir notre volonté commune, d'après ce que j'avais compris autour de la table, de pratiquer les quotients familiaux pour la bourse de musique. Nous n'avons changé ni les quotients familiaux ni le montant de

bourse, mais nous nous devons de voter cette délibération de façon à prendre des dispositions et que l'association prenne ses dispositions pour informer les familles du montant de la bourse auquel elles peuvent prétendre selon leur quotient familial.

Y a-t-il des questions ?

**Mme LOZANO.**- Juste un petit point de détail. Dans la dernière phrase, cela se finit par « *non plus un montant unique comme auparavant* ». Or, l'an dernier, ce n'était déjà pas le cas. C'est un point de détail. « *Comme auparavant* » n'a plus lieu d'être.

**M. GUITTON.**- Effectivement. C'est « *en fonction du quotient familial* » et on raye « *non plus un montant unique comme auparavant* », s'il vous plaît.

**M. CASILDAS.**- La dernière fois, j'avais demandé le coût de l'orchestre à l'école et nous ne l'avons toujours pas eu.

**M. GUITTON.**- J'ai oublié, j'avoue. Nous vous apporterons la réponse. Je le note.

Y a-t-il des questions relatives à cette délibération sur les bourses de musique ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

***La délibération n° 61 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL62092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour le Football Club d'Aubière***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.**- Je vais rapidement vous expliquer la raison de cette demande de subvention. Éric CROUZET, Jean-Yves MANIEL et moi-même avons reçu les représentants du club de foot qui voulaient nous faire part de leur situation financière catastrophique, en tout cas savoir si nous souhaitions que le club perdure dans le temps étant donné qu'ils ont eu des difficultés financières suite à la non-organisation d'un loto et qu'ils ont arrêté les financements privés, notamment sur la zone commerciale Cap Sud et les commerçants d'Aubière pour différentes raisons.

Je tiens à signaler qu'il y a 135 licenciés et qu'on peut considérer que le foot en général est un des sports les plus populaires, donc nous nous sommes permis de répondre favorablement à la demande du club de leur octroyer 2 500 € en plus des 7 500 € déjà versés, avec un engagement de leur part de trouver des financements, comme c'était le cas auparavant, extérieurs à la municipalité, de façon également à ce qu'ils puissent engager les équipes dès le mois de septembre, ce qui était un problème si ces 2 500 € n'étaient pas octroyés rapidement.

Voilà l'historique de cette demande de subvention. Y a-t-il des questions ?

**Mme LOZANO.**- Oui. Je voulais juste savoir si vous aviez mis un suivi en place, à savoir ne pas attendre l'an prochain, au mois de septembre, à la rentrée, pour voir qu'ils sont coincés à nouveau.

**M. GUITTON.**- Effectivement, dans la discussion – et Éric et Jean-Yves étaient là – nous nous sommes permis de leur dire que nous allions les suivre. Certes, nous ne sommes pas sortis

de cette réunion avec un document signé des deux parties, c'est oral, mais nous avons pris l'engagement, tous les cinq, de travailler en commun pour que cette demande ne se renouvelle pas, en tout cas pour faire en sorte qu'elle ne se renouvelle pas. Oui, nous allons les aider. En revanche, je tiens à signaler que si nous devons faire la même chose pour toutes les associations d'Aubière, cela va un peu coïncider. Il faut le dire aussi.

**M. CASILDAS.**- Compte tenu du montant de la subvention que nous donnons, nous ne sommes pas obligés d'être liés avec des conventions d'objectifs avec le foot, mais c'est vrai qu'il y a quand même une inquiétude. Le foot doit perdurer à Aubière, d'autant plus que notre club a des résultats honorables. Un accident peut arriver, d'autant plus qu'*a priori*, c'est lié à des événements qui ne sont pas forcément liés à leur volonté. Je suppose que s'ils n'ont pas pu organiser le loto, c'est parce qu'on n'a pas pu leur mettre le Cossec à disposition, donc c'est un peu de notre faute aussi.

**M. GUITTON.**- Ce qui est bien avec vous, c'est que vous écoutez à moitié ce que je dis. C'est effectivement la non-organisation d'un loto mais aussi le fait que les partenaires privés n'étaient pas sollicités, et vous ne retenez qu'un seul exemple. Je vous laisse continuer.

**M. CASILDAS.**- Oui, il faut me laisser continuer pour avoir la deuxième partie des 50 %. On est en partie responsable de la non-organisation, mais il appartient au club aussi d'aller solliciter les financeurs, d'autant plus que cela se fait pour les sports collectifs. La mairie peut éventuellement intervenir pour encourager les entreprises aubiéroises à financer nos clubs. Cela dit, je suis d'accord avec vous, Monsieur GUITTON – j'essaye de me rattraper un peu – il faut qu'on aide en cas d'accident, mais il ne faut pas non plus que cela devienne légion. Nous savons que ce n'est pas facile de gérer une association, mais il n'appartient pas non plus à la mairie de gérer les associations. Il faut les aider mais tout en les responsabilisant.

**M. CROUZET.**- Pour compléter le propos de Florent, il se trouve que dans cette association, si on parle en termes de dirigeants bénévoles qui s'occupent de toute la partie administrative, ils se retrouvent à deux actuellement. Ils sont aussi en train de relancer d'anciens joueurs pour renforcer cette équipe.

Concernant la recherche de partenariats privés, nous nous sommes engagés à les accompagner physiquement, s'ils nous le demandent, dans certaines de leurs démarches. Ils doivent très prochainement organiser le loto qu'ils n'ont pas pu organiser l'année dernière.

**M. GUITTON.**- Merci. Nous passons au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

***La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL63092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'Association Aubière Loisirs (2AL)***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.**- Pour cette délibération, Michel CHAZOULE, Éric CROUZET et moi-même ne prendrons pas part au vote. Je laisserai Nicole LOZANO prendre la parole pour savoir ce qu'elle fait. J'explique simplement pourquoi. Michel, Éric, Nicole et moi faisons partie du Conseil d'Administration de cette association, donc étant sur cette double casquette, tous les trois en tout cas, nous ne prendrons pas part au vote et je laisserai la parole à Mme LOZANO tout à l'heure.

Pourquoi cette délibération d'un montant de 4 500 € octroyés à l'association 2AL ? Tout

simplement parce que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec le mercredi matin en plus sur la semaine, il y a une garderie de 12 h 00 à 12 h 30 qui est gratuite pour les parents mais qui n'est pas gratuite pour l'association, parce qu'il faut qu'elle rémunère ses animateurs, et il y a également un transport en bus de l'école Vercingétorix jusqu'à l'école Beudonnat pour les élèves qui sont inscrits au centre de loisirs, qui se situe à l'école Beudonnat.

Pour prendre en charge ces deux éléments, ce moment de garderie scolaire de 12 h 00 à 12 h 30 et le transport sur les deux écoles, on a effectivement besoin, en plus de la subvention déjà votée, de 4 500 € de façon à ce que la commune d'Aubière, par le biais de cette subvention, prenne en charge ces deux points.

Y a-t-il des questions ou des explications de vote ?

**Mme LOZANO.**- Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je ne prends pas part au vote non plus.

**M. GUITTON.**- Nous allons procéder au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

***La délibération n° 63 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL64092015 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'Union des Confréries d'Auvergne***

*Rapporteur : M. Florent GUITTON*

**M. GUITTON.**- Cette demande de subvention exceptionnelle n'aurait pas dû être. Je vous laisse sourire ou rire, mais on peut considérer que l'erreur est humaine. Pourquoi ? Parce que « Union des Confréries d'Auvergne », si on enlève les premières lettres, cela fait « UCA », comme « Unions des Commerçants d'Aubière ». Erreur de saisie, erreur des services, un courrier est parti de la mairie à cette association pour un montant de subvention et le temps qu'on se rende compte de notre erreur, cette association avait déjà financé, en tout cas participé par le biais de ces 250 €, à l'édition de son calendrier 2015-2016. Donc nous nous devons de participer et d'honorer notre erreur à hauteur de 250 € pour cette association, qui n'avait préalablement pas fait de demande de subvention.

Voilà l'explication très transparente. En tout cas, c'est le plus transparent que je puisse faire. Y a-t-il des interventions ?

**M. CASILDAS.**- C'est vrai que la somme n'est pas non plus mirobolante. On s'est trompé d'une lettre, on aurait pu se tromper d'un chiffre. Cela dit, sur le principe, si on nous explique à nous que c'est une erreur, on aurait pu l'expliquer à l'association et leur dire : « On s'est trompé, mais on ne vous verse pas l'argent. »

**M. GUITTON.**- C'est donnant-donnant. L'association reçoit un courrier disant : « Oui, vous pouvez bénéficier d'une subvention. » L'association avait déjà lancé son édition. Cela dit, je ne vais pas vous enlever le pain de la bouche.

**M. CASILDAS.**- Ils n'avaient pas demandé de subvention, donc cela veut dire qu'ils avaient budgété leur calendrier différemment.

**M. CROUZET.**- Au moment des dossiers de demande de subvention, il y a eu un changement de bureau à l'Union des Confréries d'Auvergne et l'ancien président, qui a reçu le

dossier de demande de subvention, ne l'a pas fait suivre à son successeur. C'est de là qu'est venu le défaut de dépôt de demande de subvention. Nous avons donc attribué la subvention de 250 €, c'est-à-dire à l'identique de la subvention précédente.

**M. GUITTON.**- Pas d'autre intervention ? (*Néant*)

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? (*6 voix*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

**La délibération n° 64 est adoptée à la majorité.**

***DEL65092015 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Pyramidôme pour l'année 2015***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.**- On peut considérer aussi que c'est une erreur, ou plutôt un oubli du Service Associations. Cette association avait bien demandé 175 €, comme le stipule la délibération, en demande de subvention 2015. Oubli du service, oubli réparé aujourd'hui, si vous votez cette délibération pour le fonctionnement de cette association Pyramidôme.

Y a-t-il des questions ?

**M. CASILDAS.**- Oui. Si on a voté, pourquoi refait-on une délibération ? Nous avons déjà voté, donc nous avons déjà donné notre accord sur cette subvention. C'est un problème de tableau, pas un problème de délibération.

**M. CROUZET.**- Effectivement, la demande de subvention était de 175 €. La Commission Culture, Vie associative et Sports a accordé cette subvention de 175 €, donc elle est passée dans les subventions aux associations, mais il se trouve que sur le tableau *Excel*, la case « subvention accordée » est restée vide. C'est pour cela. Cela dit, effectivement, cette subvention est due.

(*Entrée de M. MANIEL*)

**M. GUITTON.**- Concrètement, elle n'apparaissait pas au tableau 2015 de l'ensemble des délibérations, votée ou pas. C'est la raison pour laquelle nous sommes sur une demande de subvention exceptionnelle, d'où le titre.

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

**La délibération n° 65 est adoptée à l'unanimité.**

***DEL66092015 : Implantation et mise en place d'un Wifi public au service des administrés***

Rapporteur : M. Stéphane BILLOIS

**M. BILLOIS.**- Bonsoir à tous. Cette délibération est dans le cadre du projet Wifi 63, qui est à l'initiative du Conseil départemental avec la collaboration du groupe La Poste. Ce projet consiste à permettre aux territoires ruraux d'avoir un accès à Internet libre, gratuit et sécurisé. Ce projet a le soutien de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme.

Comme Aubière est considérée comme une commune rurale, nous pouvons bénéficier de ce projet. Pour la ville d'Aubière, le lieu qui a été choisi pour la première antenne est la mairie, donc le Wifi sera accessible à l'intérieur et à l'extérieur.

Aux frais de la mairie, il y aura l'abonnement annuel de 288 € hors taxe pour le kit de base, qui inclut le service après-vente qui sera souscrit auprès de la société Yziact.

La délibération a eu l'avis favorable de la Commission Finances - Marchés Publics en date du 9 septembre 2015.

Y a-t-il des questions ?

**Mme LOZANO.**- Oui. Je suis tout à fait pour la mise en place de ce Wifi public. La seule interrogation est de savoir qu'est-ce qui a motivé le fait de le mettre en premier sur la mairie ? Est-ce qu'au niveau de la Place des Ramacles, par exemple, cela n'aurait pas été plus judicieux parce qu'ouvert à plus de monde, les gens à la terrasse des bars par exemple, et il y a le petit kiosque Knox où les gens peuvent se mettre à l'abri ?

**M. GUITTON.**- Si je peux me permettre, on peut aussi considérer que le Bourzac aurait été un premier site intéressant et on aurait aussi pu considérer que le parc Franck BAYLE aurait pu être un bon premier site. Il faut bien en choisir un. Nous n'avons pas fait « plouf-plouf » ni « trois petits cochons pendus au plafond », nous avons choisi la mairie. Je ne peux pas vous répondre autre chose que cela.

**M. CHASSAIGNE.**- Bonsoir. Pour compléter, nous bénéficions du Wifi à l'intérieur du bâtiment par le même dispositif, donc c'est quand même intéressant. Nous sommes quelques-uns, lors des réunions à la mairie, à nous plaindre de ne pas pouvoir accéder à Internet. En regardant l'avantage de le faire à l'intérieur, on bénéficie de le faire à l'extérieur, tout simplement.

**M. GILLIET.**- Bonsoir à tous. C'est simplement pour dire aussi qu'il y a des contraintes techniques qui font qu'on ne peut pas installer des bornes Wifi n'importe où. Place des Ramacles, il faut qu'il y ait un support. Il y a une ligne ADSL, il y a des éléments techniques qui font que c'est forcément dans un lieu fermé, donc le choix n'est pas aussi large que celui qu'on peut imaginer. Aujourd'hui, il y a Le Bourzac, effectivement, et la mairie.

**M. BILLOIS.**- Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

**La délibération n° 66 est adoptée à l'unanimité.**

**DEL67092015 : Décision modificative n° 3 – Autorisation spéciale – Commune**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.**- Je vais essayer de faire cela court et bref. Vous avez devant les yeux le tableau de cette décision modificative n° 3, donc DM n° 3. L'objet de cette DM est de constater une diminution de 27 002 € sur les deux sections, soit moins 0,19 % du budget total :

- en fonctionnement : plus 91 376 €, soit plus 0,97 % ;
- en investissement : moins 118 443 €, soit moins 2,35 %.

Si nous prenons section par section, à savoir la première en fonctionnement, au chapitre 011 (charges à caractère général), nous avons une somme de plus 1 313 €.

Nous pouvons noter une augmentation de 4 000 € relative au bâtiment des Loupiots pour l'agrandissement des dortoirs de façon à conserver l'agrément de cette structure à 20 places.

Nous avons une diminution de 160 €, somme relativement petite, sur le compte documentation générale qui est basculée sur le chapitre 67 – nous le verrons tout à l'heure – de façon à pouvoir régler une autre chose.

Nous avons plus 1 000 € correspondant au fonctionnement du Conseil Municipal des jeunes.

Nous avons une diminution de 2 244 € pour un transfert à l'investissement afin de financer un *barnum*.

Nous avons une diminution de 6 500 €, somme transférée sur le chapitre 65 pour les subventions des ravalements de façades *via* le PACT-ARIM.

Pour le chapitre 012 (charges de personnel), nous avons plus 32 000 € simplement pour prévoir les payes du dernier trimestre étant donné que le prochain Conseil Municipal, si je ne me trompe pas, a lieu le jeudi 17 décembre. C'est peut-être une somme de confort de façon à être bien et à pouvoir régler l'intégralité des payes du personnel jusqu'à la fin de l'année. Je tiens à préciser que cette somme représente 0,68 % du budget total du chapitre 012.

Au chapitre 023 (virement à la section d'investissement), vous retrouvez la somme de 2 244 € pour permettre l'achat du *barnum*.

Ensuite, vous avez une somme de 48 251 €. Cette somme fait suite à notre engagement de renégociation des prêts. En l'occurrence, cela fait suite à la renégociation de deux prêts pour la Caisse des Dépôts et Consignations et pour la Banque Populaire. Cette somme de 48 251 € reste une écriture d'ordre pour identifier et réintégrer la soulte dans le capital restant dû et vous voyez cette somme inscrite sur différentes lignes.

Au chapitre 65, nous avons un complément de 5 000 € au titre de la formation par rapport à l'obligation légale.

Nous avons plus 9 300 €, somme qui correspond aux admissions en non-valeur que nous avons votées tout à l'heure.

Nous avons moins 3 203 € pour ajuster notre contribution au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG).

Nous avons la participation au CCAS à hauteur de 30 517 € suite au rattachement d'un agent dans ce service. Cela fait suite à la mise à disposition de cet agent par délibération d'avril 2015. C'est une opération neutre, de façon à rassurer certains collègues.

Au chapitre 67 (subventions exceptionnelles), nous avons plus 7 705 € suite aux délibérations votées tout à l'heure (maisons fleuries, 2AL, foot, Pyramidôme et l'Union des Confréries d'Auvergne).

En recettes, au chapitre 70 (produits et services), nous inscrivons moins 11 000 € sur le champ des garderies périscolaires et plus 30 517 € relatifs au remboursement par le CCAS de la mise à disposition de l'agent.

Au chapitre 73 (impôts et taxes), nous avons une augmentation de 46 561 € sur la taxe foncière et la taxe d'habitation, suite à l'effet base et au nombre de logements plus important, ainsi

qu'un petit complément de 1 905 € relatif à la taxe sur les logements vacants.

Au chapitre 74 (dotations et subventions), nous avons plus 15 000 € suite à la prise en charge des emplois aidés et plus 6 298 € au titre des exonérations que l'État reverse à la commune sur le foncier et l'habitation, principalement.

Si nous passons à l'investissement, au chapitre 020, nous utilisons la somme des 96 000 € mis en réserve en dépenses imprévues que nous dispatchons sur les différents chapitres qui vont suivre.

Au chapitre 021 (virement à la section de fonctionnement) et au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections), nous retrouvons la somme de 2 244 €, que j'ai citée tout à l'heure pour l'achat du *barnum*, et de 48 251 € suite à la renégociation des deux prêts.

À noter la somme de 4 000 € relative aux travaux au sein du local des Loupiots.

Au chapitre 020 (immobilisations incorporelles), nous avons la somme inscrite de 62 392 € prenant en compte les frais d'étude en cours ou à venir.

Au chapitre 204 (subvention d'équipement), nous avons plus 9 306 € pour la participation du SIEG à la réfection de l'éclairage public communal.

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), nous avons un ajustement pour moins 2 190 € pour la fontaine à boire du parc Franck BAYLE et la VMC de l'école Beudonnat, pour donner plus d'explications.

Nous avons plus 2 573 € faisant suite aux travaux dans la cour de l'école primaire Beudonnat ainsi que le local des Loupiots.

Nous avons moins 87 000 € suite à notre décision de confier la construction de logements sur l'îlot Montagnon à une structure privée.

Nous avons moins 8 167 € pour un ajustement sur différentes rues et trottoirs.

Nous avons moins 25 000 €. C'est un ajustement de cette ligne sur l'extension du réseau électrique avenue de la Margeride relatif au projet évoqué juste avant.

Nous avons plus 10 336 € en complément sur les véhicules communaux.

Nous avons moins 9 400 € relatifs au matériel de communication sur le plan communal de sauvegarde.

Ensuite, nous avons deux sommes de 18 326 et 24 000 € correspondant à un projet qui va, je pense, nous animer tout à l'heure : un projet de laverie. Je vous le détaillerai tout à l'heure.

Au chapitre 23 (immobilisations en cours), nous avons moins 9 914 €. C'est un ajustement sur l'ENS du Puy d'Aubière.

Nous avons une petite somme de 360 € pour l'accessibilité de la salle partagée.

Nous avons plus 2 543 € qui sont des compléments de matériau sur le site du complexe sportif Bourzac, notamment aérothermes et portes coupe-feu.

Nous avons plus 10 247 € qui sont des sommes cumulées relatives à des travaux réalisés au PPE (Pôle Petite Enfance), à savoir un sol souple, une barrière, l'arrosage et un digicode.

Ensuite, nous avons moins 28 665 € qui correspondent à un ajustement par rapport à l'aménagement de la rue Jean Noëllet. Vous avez tous vu les deux plateaux traversants qui sont maintenant en service.

Au chapitre 041, nous avons une écriture d'ordre pour 3 036 € pour l'intégration dans le



patrimoine communal du bâtiment du Club de l'Âge d'Or.

Au chapitre 010 (dotations et fonds divers), nous avons un ajustement de moins 8 133 € du fonds de compensation de la TVA et moins 127 000 € par rapport au prévisionnel sur la taxe d'aménagement initialement prévue à 370 000 €. Pour information, cette somme est réalisée au 31 août pour 148 000 €.

Enfin, au chapitre 13 (subventions d'investissement), nous avons deux subventions perçues au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : une pour l'école primaire Beudonnat et la mise en accessibilité avec l'ascenseur, l'autre pour la salle Théringaud pour 18 109 €.

Nous avons également moins 7 500 € relatifs aux amendes de police, somme qui avait déjà été perçue, donc une erreur des services que nous rectifions par cette DM.

Voilà les principaux éléments de cette décision modificative n° 3. Avant de vous passer la parole, je souhaite que vous interveniez sur tous les points que j'ai abordés et que nous gardions pour la fin les deux sommes du projet de la laverie, c'est-à-dire que nous passions en revue tous les autres points et tous les autres chiffres pour garder ce projet à la fin. Je laisse la parole à qui veut la prendre. *(Néant)*

Il n'y a personne ? Nous commençons donc par la fin ? Y a-t-il des questions autres que sur la laverie ?

**M. CASILDAS.**- Non.

**M. GUITTON.**- D'accord. Nous attaquons donc la laverie.

**M. CASILDAS.**- On ne vote pas ?

**M. GUITTON.**- Au chapitre 021, nous avons deux sommes de 18 326 € et 24 000 € qui correspondent à un projet de laverie. Je m'en étais arrêté là. Apparemment, toutes les autres sommes ne vous intéressent pas ce soir, donc nous parlons du projet de laverie.

Pourquoi un projet de laverie ? Il y a plusieurs objectifs à ce projet de laverie.

Le premier est de rechercher des économies sur le budget de fonctionnement : une économie parce qu'aujourd'hui, nous avons un prestataire extérieur qui coûte à la collectivité 36 000 € pour effectuer certaines tâches qui ne nous semblent pas satisfaisantes, tant en termes de coût qu'en termes de qualité. Nous pourrions rentrer plus dans le détail, si vous le voulez, sur la qualité du service rendu.

C'est également l'optimisation du patrimoine bâti communal étant donné que nous avons imaginé ce projet sur le site des caves, sur la cave Madeuf, avec une partie de travaux réalisés en régie.

C'est également d'optimiser le temps de travail des agents municipaux sans faire de recrutement supplémentaire.

Nous avons travaillé sur ce projet de manière sérieuse et cohérente avec les services, avec un coût en investissement sur le matériel d'environ 24 000 €, des travaux externalisés pour un montant de 18 000 € correspondant au raccordement EDF et à l'ouverture d'une porte, somme que vous visualisez dans cette décision modificative. Nous aurons environ 7 000 ou 10 000 € de travaux en régie et 1 800 € de linge que nous rachetons au prestataire actuel. Si vous faites le calcul, nous avons environ 50 000 € qui pourraient être amortis au bout de deux ans. Si nous nous projetons au-delà des deux ans, donc en 2017, nous sommes sur un budget de fonctionnement qui pourrait être celui-ci, à savoir, sans la masse salariale, environ 12 000 € : 5 000 € pour le renouvellement partiel des vêtements, environ 2 000 € pour tout ce qui est produits de machine et mercerie et nous avons imaginé 5 000 € de consommation électrique.

Si à cela – et c'était un des points d'optimisation du temps de travail des agents par réaménagement des postes entre services – on ajoute un demi-poste, donc 17,50 heures, pour optimiser et s'occuper de ce projet, on peut imaginer 12 000 plus 14 000 €, ce qui nous fait un total de 28 000 €. Si vous faites 36 000 € moins 28 000 €, 36 000 € étant la somme actuellement payée par la commune pour cette prestation de service, vous avez une économie annuelle non négligeable sur un budget de fonctionnement d'environ 10 000 €.

Voilà le projet en substance. Je suis persuadé qu'il y aura beaucoup de questions. Je veux juste que sur ce projet, on puisse s'écouter calmement et débattre en toute sérénité, s'il vous plaît. J'ai d'autres éléments, mais je pense que je vais pouvoir les sortir. Monsieur AIGUESPARSE, je vous laisse la parole ?

**M. AIGUESPARSE.**- Oui, s'il vous plaît. Bonjour à tous. Nous allons débattre, bien sûr. Nous avons six raisons de ne pas voter ce projet, bien entendu.

Nous allons commencer par la première raison : un reclassement. Vous parlez d'un reclassement d'une personne et demie. C'est ce que vous avez dit en commission. Je ne vois pas comment on peut reclasser du personnel en le faisant travailler dans une blanchisserie. Cela fait 30 ans que je suis dans la profession et j'ai eu beaucoup de reclassements, on nous a demandé de faire beaucoup de reclassements parce que la blanchisserie est un métier très difficile. Je ne comprends donc pas qu'on puisse reclasser des gens qui ne peuvent pas travailler ailleurs dans la blanchisserie. Je pense que le contraire s'impose davantage. C'est la première raison.

Concernant la deuxième raison, vous savez très bien que le linge des EPI demande un lavage avec un protocole qu'il faut suivre scrupuleusement. Ce sont des vêtements qu'il faut laver un certain nombre de fois (pas plus de 50 fois), qu'il faut laver avec des méthodes bien étudiées. Tout le monde peut le faire à partir du moment où on a une formation. Il n'y a pas de problème de ce côté, une bonne formation peut suffire, mais il faut déjà faire la formation. Dans le budget que vous avez prévu, il faut tout un système de code-barres pour suivre le nombre de lavages. Cela veut dire un ordinateur, un logiciel, un scan pour lire les codes-barres puisqu'il faut pouvoir lire le nombre de lavages que l'on effectue pour ne pas dépasser les 50 lavages, puisqu'au bout de 50 lavages, ils ne sont plus considérés comme haute visibilité. C'est le deuxième point.

Le troisième point, que vous avez oublié de citer, est que je crois qu'il y a trois ou quatre points de ramassage pour le linge de la commune. Vous m'arrêtez si ce n'est pas cela, on n'est pas à un point près. Il faut donc un livreur et un véhicule pour faire cette opération. Je pense que dans votre projet, vous ne l'avez pas prévu.

Concernant le quatrième point, pour le coût de l'opération, vous êtes à 50 000 €. Je dirais qu'il faut être à 60 000-65 000 €. C'est juste un petit rectificatif puisque vous avez oublié quelques petites problématiques, mais on n'est pas à 10 000 € près. C'est la quatrième solution.

La cinquième solution est le prix de la prestation. Vous dites que vous avez 35 000 € de prestation annuelle. Dans les 35 000 € de prestation, vous avez un tiers qui est pour la location du linge, la fourniture des produits pour le lavage des mains, la fourniture des distributeurs de lessive, etc. Je pense que vous l'avez oublié. Il ne reste plus que 20 000 € de prestation réelle. Pour une personne et demie, je trouve que 20 000 €, c'est très léger parce que pour faire 20 000 € de prestation, il faut une demi-personne, en étant vraiment très généreux. Pour la gestion, vous ne comptez pas une personne. Il faut bien payer cette personne. Donc une personne et demie, cela revient à peu près à 40 000 ou 50 000 € pour la commune. Même si elle est reclassée, elle peut faire autre chose ailleurs.

Pour les frais de reclassement, vous êtes généreux. Je compte moins que vous, je compte 700 € par mois entre l'eau, l'électricité, les produits, les produits annexes, c'est-à-dire des cintres, du plastique, le téléphone. Je compte 700 € de frais de fonctionnement. Cela fait 8 000 € par an. Vous calculez comme vous voulez.

Voilà les interrogations que j'ai sur ce projet. Vous allez me dire que vous allez gagner de l'argent. Je vous prouverai le contraire, je vous prouverai que vous perdrez de l'argent.

Il y a peut-être d'autres méthodes pour gagner de l'argent. Vous avez la laverie de la maison de retraite qui peut vous faire le travail. Vous achetez votre linge. Cela vous coûtera beaucoup moins cher que de le louer. Vous louez du linge à des gens qui font des contrats très bien faits ; qu'il soit lavé ou pas, vous payez quand même. Je pense donc que vous pouvez acheter votre linge sur un temps de trois ans et le faire laver par une maison de retraite parce qu'à Aubière, ils peuvent éventuellement laver votre linge. Vous pouvez leur poser la question.

Il y a des centres ADAPEI, il y a la ville de Clermont qui a une laverie, qui peut éventuellement vous laver votre linge à coût réduit. Vous ne gagnerez pas autrement en installant une laverie dans votre commune. Je suis navré de vous le dire.

Après, j'ai deux questions, mais cela ne vient pas dans la raison pour vous dire qu'on votera contre. Que deviendra le poste dans quelque temps ? Qu'est-ce que vous allez faire du poste des deux personnes que vous avez converties à la blanchisserie ? Allez-vous les garder ? Allez-vous les remplacer ?

La dernière chose est qu'actuellement, toutes les communes abandonnent les projets de blanchisserie, c'est-à-dire que quand elles peuvent externaliser leur prestation, elles le font toutes, dans la mesure du possible.

Si vous avez des questions, vous pouvez me les poser. Voilà ce que j'avais à vous dire sur le projet.

**M. GUITTON.**- Merci. Madame LOZANO ?

**Mme LOZANO.**- Oui, je vais reprendre certaines questions étant donné que j'avais certaines interrogations qui recourent celles de M. AIGUESPARSES.

Nous devons nous prononcer sur la création d'un nouveau service, d'une laverie. Il me semble qu'au préalable, nous aurions pu avoir des éléments concrets d'information. Nous n'avons rien eu. On ne nous a pas présenté le projet intégralement. Nous n'avons pas eu d'étude de faisabilité, d'étude financière. On ne nous a pas présenté tout simplement un comparatif avec les points positifs et les points négatifs. Nous avons eu quelques bouts d'information en commission. J'ai eu, parce que je les ai réclamés, quelques chiffres aussi mais pas d'étude globale. Cela me permet de dire que cette étude n'est peut-être pas complètement finalisée et qu'elle mériterait d'être creusée un petit peu plus.

Je ne peux que vous donner notre avis en fonction des quelques éléments que nous avons. Ce service, s'il est créé, va peut-être présenter dans l'avenir un bénéfice. Je dis « peut-être », nous ne pouvons pas le dire tant que nous n'avons pas une étude financière précise. C'est surtout, tout de suite, une charge supplémentaire, à un moment où on ne cesse de dire qu'il faut faire des économies, qu'il y a une baisse des dotations. Est-ce vraiment judicieux ? Nous pensons qu'il faut arrêter de dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Au niveau du personnel, s'il s'agit d'un reclassement, je pense qu'il y aura création d'un poste, donc qu'advient-il de l'ancien poste occupé par cette personne ?

Nous avons des interrogations. À quels besoins répond vraiment cette laverie communale ? Est-ce uniquement le reclassement de cette personne ? Est-ce l'insatisfaction du prestataire actuel ? Dans ce cas, dans l'étude, il faut mettre en parallèle de nouvelles propositions professionnelles, chercher d'autres pistes.

Je vais vous faire grâce de la liste de toutes les questions que nous nous sommes posées au niveau de l'investissement, du matériel, de l'organisation des locaux, de la ventilation, des normes environnementales, de la traçabilité, de l'organisation du travail. Qu'en sera-t-il lorsque cette personne sera en congé ou en maladie ?

Bref, nous pensons que pour nous prononcer, nous n'avons que bien peu d'éléments et beaucoup d'interrogations. Nous craignons que cette idée ne soit finalement qu'une fausse bonne idée. Donc en l'état actuel des choses et avec les informations que nous avons, nous ne pensons

pas voter cette délibération.

**M. GUITTON.**- Il n'y a pas de délibération.

**M. CASILDAS.**- Vous avez constaté que si vous avez besoin d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, Claude AIGUESPARSES est volontaire pour installer cette laverie.

Là-dessus, j'ai l'impression que la ville d'Aubière, une fois de plus, est à contre-courant de toutes les autres collectivités. Ce type de service était mis en place dans les collectivités territoriales il y a une trentaine d'années. À l'heure actuelle, comme Claude vous l'a dit, exemples à l'appui, on connaît tout un tas de collectivités qui ont externalisé ce service parce que pour elles, cela représentait une charge trop lourde ou ce n'était pas rentable dans la mesure où, pour la ville d'Aubière, cela va représenter une cinquantaine de vêtements de travail pour une cinquantaine de personnels techniques.

Sur la forme, s'agissant de l'organisation d'un nouveau service, j'aimerais savoir si on a demandé auparavant l'avis du Comité technique et l'avis du Comité d'hygiène et de sécurité dans la mesure où, s'il s'agit d'un reclassement, on a une personne qui a une incapacité particulière et qui mérite donc d'avoir un autre poste. Cela peut arriver qu'au cours d'une carrière, on ait un accident de vie qui fait qu'on n'est plus opérationnel sur son poste de travail, donc on fait un aménagement. Est-ce que cela veut dire qu'à chaque fois qu'on aura besoin d'avoir un poste aménagé, on va créer un nouveau service ? Aujourd'hui, on démarre sur la laverie municipale, mais demain, on va peut-être ouvrir une usine de chewing-gum municipale, créer des services pour reclasser des gens. D'autant plus que cela donne le sentiment que le reclassement sera plus difficile que l'emploi actuel, même si on ne nous a pas dit dans quel service la personne qu'on va reclasser travaillait.

On nous parle d'optimisation de bâtiment. Est-ce qu'on ne peut pas optimiser le bâtiment d'une autre façon ? Je pense qu'une association comme l'ASCA pourrait très bien se satisfaire de ce bâtiment, qui est situé en plein milieu du site des caves et ils sont dans une situation inconfortable à la cave Savaron.

Je le redis, en termes de management, cela ne me paraît pas être la bonne solution de créer un service à chaque fois qu'on doit reclasser un agent. On doit pouvoir trouver des solutions en interne avec un autre poste.

Les données chiffrées qui nous ont été présentées me laissent aussi à penser qu'on prend un peu cette création à la légère et j'aimerais bien qu'on nous donne des chiffres un peu plus sérieux.

Finalement, on ne nous a pas non plus dit à quel moment finit le marché actuel. La logique de dire qu'on va créer un nouveau service est un peu facile. Quand on n'est pas content d'un prestataire, on en change, on n'est pas obligé de tomber dans la municipalisation. Claude vous a déjà détaillé qu'il y a tout un tas de choses où on pourrait faire travailler des gens, sans passer forcément par des entreprises privées. On pourrait créer un partenariat avec la ville de Clermont. On le fait déjà sur le portage des repas, ce sont eux qui préparent les repas. On aurait très bien pu envisager un partenariat similaire. Pour une ville comme Clermont, cela n'aurait pas beaucoup changé le coût de production.

Il y avait tout un tas d'autres solutions. Ce qui est dommage, c'est que dès qu'on envisage quelque chose à Aubière, on passe forcément par la municipalisation, alors que compte tenu des difficultés financières que connaissent toutes les collectivités actuellement, avec des budgets de plus en plus contraints – et cela ne va pas aller en s'améliorant, nous le savons tous, nous nous sommes même croisés dimanche matin, au marché, et nous en avons parlé – nous savons que le sort qui nous est réservé par le gouvernement va s'amplifier. Les communes auront de moins en moins d'argent, on devra faire fonctionner les services existants et ce sera difficile, nous le savons tous. Après, il y aura sans doute des choix à faire. Cela nous oblige à être responsables, à être gestionnaires, donc à ne pas créer de nouveaux services qui vont encore augmenter notre fonctionnement alors que notre budget ne nous le permet plus.

**M. GUITTON.**- Merci.

Premièrement, je vous défie de mettre en doute le sérieux du travail qui a été réalisé, tant par les services que par certains élus autour de la table.

Deuxièmement, en Commissions Finances notamment, auxquelles vous avez assisté, certains éléments ont été donnés, notamment la fin de contrat du prestataire : 31 décembre de cette année. Je l'ai dit. Bien sûr, il n'y a pas de compte rendu, comme c'est le cas aujourd'hui pour un Conseil Municipal, mais je l'ai dit. C'est donc au 31 décembre de cette année, c'est-à-dire dans trois mois.

Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais essayer de les reprendre pour en faire une synthèse.

Il faut arrêter de penser que municipaliser, c'est avoir une charge en plus. La charge aujourd'hui, ce sont les 36 000 €. Ce sont 36 000 € sur une prestation qui ne nous satisfait pas sur différents points : le retour des vêtements, qui sont parfois soit perdus, soit abîmés, des délais de commande plutôt longs. C'est ce qu'ont fait remonter les services. Il n'y a pas de retouche sur les vêtements : un trou reste un trou. Nous notons aussi un mauvais traitement des vêtements à haute visibilité, ce dont M. AIGUESPARSE, si je ne me trompe pas, a parlé avec les linges EPI.

Ce faisant et pour conserver les objectifs que j'ai cités en préalable de mon intervention, à savoir optimiser le patrimoine bâti, faire des réductions sur le budget de fonctionnement, qui est cher à certaines personnes ici... Quand il faut faire des économies encore et toujours, nous essayons d'en faire, nous en faisons. Là, nous pouvons économiser, comme je vous l'ai montré tout à l'heure, 10 000, 12 000, voire 15 000 € sur l'année. Monsieur AIGUESPARSE, vous avez eu des données en commission. Écoutez-moi jusqu'à la fin. Ce n'est pas une personne et demie. J'ai parlé tout à l'heure de 17,50 heures. C'est un demi-poste. C'est différent d'une personne et demie.

**M. AIGUESPARSE.**- Tout à fait. En commission, vous avez dit une personne et demie. Ce n'est pas pareil.

**M. GUITTON.**- D'accord, mais il y a un quart d'heure, j'ai parlé de 17,50 heures, à savoir un demi-poste qui équivaut à environ 14 000 € chargés en termes de coûts. Peut-être que vos éléments n'ont plus lieu d'être.

Je termine sur les différentes solutions annexes que vous avez proposées, à savoir la laverie de Clermont. Bien sûr que nous nous sommes renseignés. Il ne faut pas non plus nous prendre pour des « lapins de trois semaines », excusez-moi l'expression. Nous n'avons pas décidé comme cela, en le sortant du chapeau, de ce projet de laverie. Cela a été pensé, réfléchi, avec des chiffres – je le redis – et nous avons essayé de contacter différentes structures qui se trouvent à côté de nous. Pour la laverie de Clermont, ce n'est pas possible. Je tiens à le signaler. Nous ne vivons pas dans une bulle. C'était aussi une de mes interventions en budget ou en DOB. Nous y pensons à chaque fois, Aubièrre n'est pas dans une bulle, donc nous essayons de nous ouvrir au maximum.

N'étant pas contents du produit fini, du produit vendu – pour 36 000 €, je le redis – nous avons essayé d'imaginer quelque chose de plus cohérent. Aujourd'hui, il y a encore des choses à caler, à revoir, mais en tout cas, cela a été travaillé, tant avec les services techniques, qu'avec la direction générale, qu'avec le service finance, qu'avec les élus. On ne peut pas dire que ce n'est pas responsable, que ce n'est pas gestionnaire, que ce n'est pas sérieux. Nous continuons à travailler dessus, mais certains points doivent effectivement être éclaircis pour que vous n'ayez pas cette vision d'horreur de ce projet, parce que j'ai l'impression que c'est ce qui sort de votre bouche.

Toutes les communes externalisent. Très bien. Pourquoi devrions-nous faire comme les autres communes ? C'est une question que je vous pose aussi.

J'ai entendu parler tout à l'heure de reclassement. Ce n'est pas un reclassement, c'est une réorganisation des services. Une réorganisation n'équivaut pas à un reclassement. C'est une réorganisation des services en fonction du service rendu à la population, en fonction de ce projet où ce demi-poste est et sera, si nous arrivons jusqu'au bout, optimisé sur le temps de travail d'un agent et – j'insiste bien – sans recrutement supplémentaire pour ce projet de laverie.

Après, sur les trois points de ramassage, oui. Pourquoi parlez-vous d'un livreur ? Si vous voulez être livreur, je veux bien.

**M. AIGUESPARSES.**- Il faut bien que quelqu'un le fasse.

**M. GUITTON.**- Il y a des véhicules sur le parc communal qui peuvent servir et cette personne fera le ramassage, la collecte sur les trois points de ramassage que nous avons imaginés.

**M. AIGUESPARSES.**- C'est du budget en plus. Il faut l'inclure.

**M. GUITTON.**- C'est fait.

**M. AIGUESPARSES.**- Où ?

**M. GUITTON.**- Dans les postes en fonctionnement, c'est fait. Vous m'avez même dit : « J'ai trouvé 700 € par mois. Vous trouvez plus. »

**M. AIGUESPARSES.**- Ce sont 700 € de produits, de consommables (EDF, eau).

**M. GUITTON.**- Vous avez parlé d'eau, d'électricité et de produits.

**M. AIGUESPARSES.**- Voilà. On ne lave pas avec du savon de Marseille, on lave avec des produits adaptés. Quand je parle des produits, ce sont les consommables, donc c'est l'électricité, l'eau, le téléphone. Il faudra un branchement téléphone. Il faudra des produits, du plastique, plein de choses dont on a besoin pour faire tourner une micro-entreprise.

Il y avait un élément que je n'avais pas puisqu'en commission, nous avons parlé d'un poste et demi. Maintenant, vous nous parlez d'un demi-poste. Je l'enregistre.

J'ai une autre question à poser. On va avoir un demi-poste. On va investir 60 000 ou 65 000 € pour faire travailler un demi-poste et le reste du temps, le matériel va dormir ? Parce que cela va faire tourner une machine tous les jours. On va investir 60 000 € et on va faire tourner une machine par jour. Je vous prie de croire que dans le privé, on ne marche pas comme cela, et heureusement ! Si vous voulez optimiser, vous pouvez essayer de ramasser du linge des autres communes. Ce serait une idée. Je ne suis pas contre le fait de gagner de l'argent. Tout le monde autour de la table cherche à gagner de l'argent.

Après, vous nous disiez que vous aviez 1 500 € de rachat de vêtements. Vous rachetez des loques parce que les vêtements ont fait trois ans. Je me souviens que le contrat est fini, donc vos vêtements sont morts. Il faut donc en acheter et vous aurez 15 000 € d'achat de vêtements pour la première année. Il faut savoir qu'un agent a trois tenues d'EPI. Si vous voulez, la semaine prochaine, je peux vous apporter les tarifs, je les connais. Ce n'est pas un pantalon de travail. Une veste coûte 30 ou 35 € et il en faut trois pour faire le change. Vous calculez par rapport au nombre d'agents.

S'il y a une personne et demie, c'est une personne et demie. S'il y a une demi-personne, on tourne le problème à l'envers et le matériel va tourner une heure par jour, donc il ne va pas être optimisé. Dans une entreprise, on ne peut pas se permettre d'acheter sans arrêt parce que le matériel s'use aussi, même s'il ne tourne pas.

**M. GUITTON.**- Avant de passer le micro à M. le Maire, pour répondre à votre question, nous y avons pensé, effectivement. Oui, c'est une machine par jour. Si nous la gardons uniquement pour nous, nous pouvons considérer que ce matériel aura une durée de vie un peu

plus longue. C'est le premier point.

Ensuite, on parle ici ou là de mutualisation, mais quand on essaye de la mettre en place, on n'y arrive jamais, pour différentes raisons, et on essaye de conserver ce que l'on a. Nous avons vu dernièrement, parce que nous en avons discuté lors de différents Conseils Municipaux, que même sur la commune de Pérignat ou de Romagnat, certaines choses sont difficiles à mettre en œuvre d'une façon mutualisée. Pourquoi ne pas proposer aux *coachs* sportifs de laver leurs maillots, leurs *shorts*, leurs *tee-shirts* ? Pourquoi ne pas demander aux communes périphériques ? Je sais que le club de rugby, pour répondre à votre interrogation, fait ses propres lessives. Si on peut les aider dans ce sens, cela peut aussi être une occasion.

**M. AIGUESPARSES.**- Vous avez une mauvaise information.

**M. GUITTON.**- Je termine. Il y a aussi, comme vous l'avez proposé, des communes périphériques qui peuvent être, ou pas, intéressées par ce projet.

Voilà pour répondre à votre question. Je laisse la parole à M. le Maire.

**M. LE MAIRE.**- C'est très intéressant, chers amis de l'opposition, qui nous donnez... Tu veux parler, Sylvain ?

**M. CASILDAS.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Vas-y, je terminerai après. J'aurai encore plus d'arguments pour te contrer.

**M. CASILDAS.**- Sans doute.

Je veux bien qu'on m'explique que le dossier est béton et qu'il a été préparé. En commission, on me dit : « C'est un poste et demi, c'est du reclassement. » Ce soir, on me dit : « C'est un demi-poste et ce n'est pas du reclassement, c'est de la réorganisation. » C'est peut-être très bien préparé, mais à deux moments différents, on me dit deux choses différentes. Je comprends bien que l'adjoint aux finances ne soit pas forcément le spécialiste de cette question. À ce moment, Josette (LUCARD) peut aussi venir nous l'expliquer en commission. Elle est en charge du personnel, donc je pense que cela la concerne.

Quant au reste, on nous dit qu'effectivement, cela peut s'envisager de demander aux clubs et à d'autres communes. J'ai quand même l'impression que cela vient sur la table parce que nous venons de vous le dire. Est-ce qu'on a sollicité les autres communes avant ? Est-ce qu'on a proposé aux autres communes qui seraient intéressées avant de faire cet investissement ? On aurait pu faire un groupement de commande, ou s'organiser, ou passer en même temps que la délibération la convention qui va nous lier avec la future commune qui va être intéressée par ce service.

C'est pareil, vous avez pensé à Clermont. Je vous crois quand vous dites cela, mais on aurait pu nous présenter en commission un tableau comparatif avec les avantages, les inconvénients et les coûts ; là, on aurait parlé sur une base sérieuse, avec des éléments de comparaison, et on aurait pu vous dire dès le départ : « Il y a une comparaison, il y a des chiffres, la solution retenue est la meilleure. » En attendant, on parle sur du vent.

Cela a sans doute été préparé, mais pour l'instant, nous n'avons pas en notre possession les éléments pour juger objectivement de cela. Cela ne veut pas dire que ce que vous dites est faux. Cela veut dire que d'un point de vue de méthode, je ne peux pas me prononcer avec des éléments tangibles. C'est tout.

**M. LE MAIRE.**- Merci pour ces leçons d'économie.

**M. CASILDAS.**- Christian, je te recoupe la parole. Je n'ai pas eu la réponse pour savoir si on avait consulté le CT et le CHSCT.

**M. LE MAIRE.**- Cela a été fait.

D'abord, nous n'avons pas besoin d'assistant à maîtrise d'ouvrage de la part de l'opposition. À la mairie d'Aubière, nous disposons de suffisamment de neurones dans la tête de nos cadres, y compris des élus. Même s'il y a eu quelques imperfections dans la manière de présenter le dossier en commission – nous le reconnaissons humblement – nous avons bien réfléchi. Nous nous sommes même déplacés à Clermont. On a peut-être oublié de vous le dire en commission, je n'ai pas pu y participer. La laverie municipale de Clermont est redevenue municipale après un certain nombre d'échecs d'externalisation. C'est un premier point. C'est vérifiable. Personne n'a le monopole de la connaissance de ce dossier. La laverie municipale de Clermont a des contrats avec le Stade Clermontois pour les maillots de foot, ou de rugby, ou de handball, ou je ne sais quoi.

J'ai écouté des grands propos sur l'externalisation qui était la panacée. Je sais qu'il est de bon ton, Monsieur CASILDAS, dans les sphères politiques parisiennes, de taper sur les fonctionnaires – malheureusement, il n'y a pas qu'à droite – comme on tape sur les immigrés. C'est de bon ton dans les grands restaurants « bling-bling » où va M. SARKOZY.

Simplement, j'ai quelques expériences. Depuis 2008, depuis que nous sommes aux affaires, nous sommes revenus sur un certain nombre d'externalisations qui avaient été faites au préalable : les emplois de service à la cantine, le nettoyage des rues – et je vais en parler plus en détail – le nettoyage des bâtiments. Nous avons municipalisé – je ne sais pas si le terme est approprié – le directeur de l'école de musique.

S'agissant du nettoyage des rues, nous étions en contrat avec une entreprise, Véolia pour ne pas la nommer, qui m'avait d'ailleurs envoyé des bouteilles de whisky au début de l'année, que j'ai renvoyées avec des remerciements en disant qu'on n'achète pas les élus. Il y avait deux personnes qui nettoyaient les rues d'Aubière qui étaient dégueulasses ! Je ne dis pas que c'est parfait aujourd'hui. Nous avons décidé de rompre le contrat avec Véolia fin 2012. Nous avons doublé l'effectif, il y a quatre agents qui nettoient les rues. Nous avons acheté une balayeuse – et je parle sous le contrôle de mon ami Laurent GILLIET, ancien adjoint aux finances – au prix de 186 000 €, de mémoire, plus un véhicule spécifique au prix de 35 000 €. Cela ne nous coûte pas plus cher et surtout, les Aubiérais sont satisfaits de la manière dont la voirie est nettoyée. Encore une fois, ce n'est certainement pas parfait.

Pour répondre à la question de M. CASILDAS, est-ce vraiment responsable de tout externaliser au privé ? En tout cas, ce n'est pas notre optique, ce n'est pas notre option. Est-ce que vous avez pensé un instant aux salariés ? Je pense aux filles qui étaient à la cantine. Quand j'ai été élu Maire avec l'équipe de l'époque, dont la plupart est autour de la table, les filles qui étaient à la cantine avaient cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. Tous les deux ans, elles changeaient d'employeur. À chaque fois, elles n'étaient même pas augmentées et elles n'avaient pas de déroulement de carrière. Il y avait une précarité... Je ne dis pas que la précarité existe chez tous les employeurs du privé. J'étais dans un service public issu du privé avec une convention collective, etc. et surtout des syndicats pour défendre nos avantages.

Vous avez le droit de penser autrement, mais je n'accepte pas qu'on dise : « On a des budgets »... C'est vrai qu'on s'est battu quand on était sur la place des Ramacles et on a continué à s'expliquer sur la baisse de la DGF. Il n'empêche que ce n'est surtout pas le fait de précariser davantage les emplois des personnels qui va faire que le travail sera mieux fait. Je pense qu'on a des fonctionnaires à la mairie d'Aubière, même s'ils ne sont pas parfaits, comme nous d'ailleurs, comme le Maire, ou comme tout le monde, des gens qui ont un salaire décent en général – j'espère – et qui travaillent mieux parce qu'ils ont un salaire décent, mieux que s'ils avaient cette épée de Damoclès, encore une fois, et que s'ils changeaient d'employeur tous les 15 jours.

Cessons de balancer ces arguments que je n'accepte pas. L'externalisation et la précarisation, il y en a assez dans ce pays ! Il y a assez de gens en situation précaire. Encore une fois, même s'il y a eu des imperfections dans la présentation du dossier en commission, je pense que c'est un bon dossier. Je vous invite à le voter, en tout cas la majorité. Ceux qui ne veulent pas, vous êtes tout à fait libres de le faire. Il n'empêche que nous mettrons en place ce service. Après, peut-être que nous écouterons vos conseils. Nous avons pensé à des choses, mais peut-être que



vous allez nous aider à penser davantage. Nous allons rentabiliser – le terme vous plaît peut-être – ce secteur et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas.

Voilà ce que je voulais dire en toute humilité. Cela m'agace vraiment de parler de l'externalisation. À quoi vont servir les communes ? Si on laisse faire certains élus, certains maires, il n'y a plus aucun service ! On n'a qu'à externaliser l'état-civil, la police municipale ! On n'a qu'à tout externaliser ! On a des gens qui nous proposent de s'occuper de l'urbanisme. On n'a plus besoin du CCAS et il n'y a plus rien !

Voilà mon point de vue. Je suppose que ce que je dis reflète un peu l'opinion générale de mes collègues. Je tenais à le dire et je vous invite à voter cette délibération. Je repasse le micro à mon ami Florent.

**M. GUITTON.**- Je précise quand même qu'il n'y a pas de délibération spécifique à ce projet de laverie. On est en pleine décision modificative.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? En sachant que je prends les dernières interventions pour ne pas passer deux heures sur ce sujet.

**M. GILLIET.**- J'ai juste une question par rapport à ce sujet intéressant. Au-delà de la délibération ayant trait à la décision modificative au cours de laquelle ce sujet a été introduit, est-ce qu'il y aura une autre délibération spécifique à ce sujet ? Je vais vous dire clairement les choses, à titre personnel, je ne suis pas totalement convaincu de cette opération, donc j'aurais plutôt tendance à m'abstenir, mais je ne vais pas m'abstenir sur la décision modificative parce que je ne vais pas voter contre le budget. Je suis un peu embarrassé de devoir passer par cette délibération pour donner mon avis. Je suis un peu embarrassé parce que je considère qu'on est aux franges de ce que le service public doit proposer. Autant il n'y avait aucun sujet en termes de municipalisation sur ce que nous avons municipalisé lors du précédent mandat, autant sur cette opération spécifique, je suis un peu plus réservé.

C'est la raison pour laquelle je voulais faire entendre une note un peu différente, sans m'opposer bien évidemment à ce projet, mais simplement peut-être m'abstenir. Je voulais savoir s'il y avait une délibération, qui serait peut-être prise demain, afférente à cette blanchisserie municipalisée ?

**M. GUITTON.**- Pour répondre à la question de Laurent, dans cette décision modificative, on peut visualiser deux chiffres (18 000 et 24 000 €). Ces deux chiffres peuvent nous permettre, si nous allons jusqu'au bout de la logique de création de cette laverie, d'avoir les fonds nécessaires pour faire les travaux. Si d'aventure ce projet ne se fait pas, les sommes inscrites pourront très bien être mises de côté et utilisées ailleurs, sur d'autres dépenses.

Je vous engage donc à voter cette délibération qui a trait à la décision modificative même si les deux sommes sont incluses à l'intérieur. J'entends les remarques de Laurent, pour revenir sur ce dossier. C'est une délibération, oui et non ; c'est considéré comme des travaux, comme les travaux que l'on peut faire sur d'autres bâtiments communaux ou des rues comme l'avenue Jean Noëllet avec les plateaux traversants. Si nous devons passer une délibération à chaque fois que nous faisons des travaux, nous serions en Conseil Municipal tous les mois. À mon sens, à moins que les services et M. le Maire ne me disent le contraire, il n'y aura pas de délibération concernant ce projet, à moins qu'on prenne le chemin inverse.

Je prends les dernières interventions, s'il vous plaît. Monsieur AIGUESPARSES et Monsieur CASILDAS. Après, nous arrêtons.

**M. AIGUESPARSES.**- De toute façon, la délibération n'est pas signifiée comme cela. La délibération est juste pour une extension du réseau public.

**M. MANIEL.**- Cela n'a rien à voir.

**M. AIGUESPARSES.**- Si. La délibération est « *Approbation contribution financière pour une extension au réseau public de distribution d'électricité – Rue de Pérignat* ». C'est la

délibération qui est installée. Il n'y a pas d'autre délibération pour la laverie, la blanchisserie.

**M. CASILDAS.**- Je suis d'accord avec Laurent GILLIET, l'avantage qu'aurait eu la délibération spécifique aurait été de présenter le projet dans sa globalité et d'apporter toutes les précisions nécessaires, plutôt que d'avoir d'un côté une délibération technique sur le réseau et que d'un autre côté, on en parle parce qu'on l'a dans la DM. C'est juste une remarque de forme là-dessus.

Je suis également d'accord avec Laurent quand il dit qu'on est vraiment aux marges du champ de compétences d'une collectivité. Il y a des choses qu'on sait faire et qu'on doit faire. Il y a des choses qu'on ne sait pas faire et qu'on ne peut pas faire. Typiquement, on est sur des choses sur lesquelles les collectivités ne sont pas forcément spécialistes, donc je le redis, on ne doit pas forcément s'engager sur ce chemin.

Après, Monsieur le Maire, je ne sais pas ce qui est dit dans les grands restaurants parisiens, je n'y vais pas. Vous avez l'air de savoir, donc peut-être y allez-vous ? Je ne comprends pas pourquoi, au détour d'une délibération sur une laverie municipale, vous me parlez de taper sur les immigrés. Je ne vois pas ce que cela vient faire là-dedans. Je pense que cela fait toujours plaisir de le placer.

Sur la propreté, c'est un choix qui a été fait, c'est le vôtre. J'ai d'ailleurs expliqué en Commission des Finances qu'il y avait certains services qui mériteraient peut-être d'être municipalisés. Vous avez parlé de l'école de musique. J'ai fait moi-même allusion à l'école de musique en disant que ce serait peut-être bien qu'elle soit complètement municipale afin d'en faciliter la gestion. Donc nous ne sommes pas contre la municipalisation, nous disons juste que cela s'applique mieux à certains sujets qu'à d'autres.

Pour la propreté, cela peut être discuté. Nous ne regardons sans doute pas les mêmes rues d'Aubière. Je constate simplement qu'à l'époque, la ville d'Aubière avait deux fleurs au concours des villes fleuries et qu'elle n'en a plus qu'une.

**M. LE MAIRE.**- La ville d'Aubière n'a jamais eu deux fleurs !

**M. CASILDAS.**- Elle était en voie de labellisation et vous le savez très bien.

Vous n'aimez peut-être pas le terme « rentabilité », alors on parlera d' « amortissement » parce que c'est un terme financier qui rentre dans nos tableaux budgétaires.

Je le redis – et je parle sous couvert de l'adjointe – le CT et le CHSCT n'ont pas été consultés, donc les agents et les syndicats que vous mentionnez ne se sont pas prononcés sur ce projet. Je sais bien que ce n'est pas obligatoire, mais la forme veut qu'ils soient consultés. Ils ont certes un avis consultatif, mais la forme veut qu'on les consulte.

**M. AIGUESPARSES.**- Un dernier mot. Je ne cherche pas du tout la polémique par rapport à ce que pense M. le Maire. Si les services ont besoin qu'on fasse une petite réunion à quelques-uns, je propose simplement mes services pour qu'on puisse partir sur des chiffres et sur des raisonnements corrects.

**M. GUITTON.**- Merci, Monsieur AIGUESPARSES, sachant qu'une laverie n'est pas un pressing.

**M. AIGUESPARSES.**- Cela fait 30 ans que je travaille là-dedans et je n'ai jamais dit cela.

**M. GUITTON.**- Ce que je dis est important. Une laverie n'est pas un pressing.

**M. AIGUESPARSES.**- D'abord, ce n'est pas une laverie, c'est une blanchisserie.

**M. GUITTON.**- Une blanchisserie n'est pas un pressing.

**M. AIGUESPARSES.**- J'ai parlé de blanchisserie.

**M. GUITTON.**- Merci pour vos interventions.

Je reviens en page 31 de votre cahier du Conseil Municipal, délibération 67, DM n° 3.

Nous allons passer au vote parce qu'il n'y avait pas de question sur les autres chiffres que j'ai cités.

- Qui s'abstient ? (6 voix)
- Qui vote contre ? (Néant)

Je vous remercie.

**La délibération n° 67 est adoptée à la majorité.**

(Départ de Mme BRIAT)

**DEL68092015 : Transfert de propriété entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Mme Marie-Angèle PUGLIESE

**Mme PUGLIESE.**- Nous parlons du Club de l'Âge d'Or. En octobre 2014, nous avons voté une délibération qui transférerait le Club de l'Âge d'Or, qui était propriété du CCAS, à la commune pour 1 € symbolique et pour une jouissance illimitée afin que la commune puisse toucher une dotation d'équipement des territoires ruraux pour mettre aux normes le Club de l'Âge d'Or.

Il se trouve qu'en droit civil, la jouissance illimitée n'existe pas, elle est limitée à 30 ans. Cette délibération est seulement pour changer le terme « jouissance illimitée ». En droit civil, cela n'existe pas, ni en droit d'usage. On n'a droit qu'à une jouissance de 30 ans.

La commune prendra bien sûr à sa charge l'ensemble des frais liés à la vente de ce bien évalué par le Service des Domaines à 210 000 €.

Nous avons déjà voté la semaine dernière, au Conseil d'Administration du CCAS, cette délibération à l'unanimité.

Nous vous proposons :

- d'approuver le transfert de propriété entre la commune et le CCAS pour l'Euro symbolique, comme nous l'avions voté il y a un an ;
- de valider le droit d'usage pour une période de 30 ans ;
- de nous autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avez-vous des questions sur le terme juridique ?

**M. CASILDAS.**- Sur le terme juridique, non. C'est juste pour savoir si on a réussi à apporter une solution à l'Âge d'Or, notamment sur ses besoins en termes de salle, parce qu'ils proposent de nombreuses activités tous les jours de la semaine et ce serait bien qu'ils puissent continuer à les mettre en place. Il y a des activités très utiles, notamment tout ce qui est activité informatique.

**Mme PUGLIESE.**- M. COHENDY me dit que c'est encore en recherche de négociation.

**M. LE MAIRE.**- Ils n'iront pas dehors.

**Mme PUGLIESE.**- Dans tous les cas, ils n'iront pas dehors. Peut-être que dans 30 ans, c'est nous qui utiliserons le Club de l'Âge d'Or et nous nous retrouverons pour 30 ans de plus. Tu

seras peut-être Président du Club de l'Âge d'Or, Sylvain. *(Rire)*

**M. CASILDAS.**- Au moins !

**Mme PUGLIESE.**- Je ne sais pas quel âge tu as.

**M. CASILDAS.**- Je n'ai pas encore 30 ans, mais il me reste encore un peu de jouissance.

*(Rires)*

Je vous propose de passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

***La délibération n° 68 est adoptée à l'unanimité.***

## **II - Administration générale**

### ***DEL69092015 : EPF-SMAF Auvergne – Adhésion de nouvelles communes***

***Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC***

**M. SOULIGNAC.**- Bonjour à tous. C'est une délibération qui va passer assez vite sur l'adhésion de nouvelles communes à l'EPF-SMAF d'Auvergne. Je vous ferai grâce de la liste de toutes les communes. Je vais citer les principales :

- les communes de Coutansouze, Montmarault, Craponne-sur-Arzon, Massiac, Saint-Etienne-de-Maurs ;
- les communautés de communes du Pays de Salers, dans le Cantal, qui comportent une quinzaine de communes, et du Pays de Mauriac, dans le Cantal également ;
- les syndicats : intercommunal d'adduction d'eau de la région de Mauriac dans le Cantal, des eaux de Drugeac-Saint-Bonnet-de-Salers, un syndicat composé de deux communes dans le Cantal.

Ils ont tous demandé l'adhésion à l'EPF-SMAF qui, je vous le rappelle, gère les biens immobiliers des communes.

Pas de commentaire, j'imagine ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

***La délibération n° 69 est adoptée à l'unanimité.***

### **III - Personnel**

#### ***DEL70092015 : Création et transformation de postes suite à avancement de grade***

***Rapporteur : Mme Josette LUCARD***

**Mme LUCARD.**- Il y a trois agents qui remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif de première classe. Pour vous les situer, c'est un agent de l'état-civil, un agent des services techniques et un agent des affaires scolaires.

Nous avons consulté le Comité technique et les postes qui étaient occupés précédemment par ces agents promus sont supprimés au tableau des effectifs. De ce fait, nous vous proposons la création des postes ci-dessus, c'est-à-dire les trois postes d'adjoint administratif de première classe.

Avez-vous des interrogations, des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

***La délibération n° 70 est adoptée à l'unanimité.***

#### ***DEL71092015 : Création et transformation de postes suite à réussite à un concours***

***Rapporteur : Mme Josette LUCARD***

**Mme LUCARD.**- C'est un agent qui avait un poste d'adjoint technique et qui a passé et réussi le concours d'agent de maîtrise. C'est la même démarche, nous vous proposons de supprimer au tableau des effectifs le poste que cet agent occupait précédemment et de créer un nouveau poste.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Merci.

***La délibération n° 71 est adoptée à l'unanimité.***

#### ***DEL72092015 : CNFPT – Convention cadre de formations 2015***

***Rapporteur : Mme Josette LUCARD***

**Mme LUCARD.**- A la demande de personnels, le CNFPT va organiser deux formations en intra, soit à la mairie, soit dans un des bâtiments communaux, qui concerneront un groupe d'une

douzaine d'agents. Ces deux formations seront deux mêmes formations et l'intitulé de la formation est l'entretien d'évaluation. Vous savez que le principe de notation a été supprimé et que les agents sont évalués au cours d'un entretien.

Il y a quand même quelques exceptions à cette règle de gratuité. Pour le groupe qui devait participer à la formation, si le nombre est inférieur à 10, il y aura une pénalité et nous devons payer 30 € par jour et par absence. L'autre contrainte est que s'il y a l'annulation de cette formation, il y aura un coût de 50 % des honoraires qui revenaient à l'intervenant.

Nous vous proposons de signer cette convention entre la commune et le CNFPT.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

Je vous remercie.

***La délibération n° 72 est adoptée à l'unanimité.***

#### **IV - Environnement - Cadre de vie**

***DEL73092015 : SIEG – Travaux d'éclairage public – ZAC de Malmouche T2 (réservations)***

***Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL***

**M. MANIEL.**- Bonsoir à tous. Cette délibération concerne des travaux d'éclairage public pour la ZAC de Malmouche. Vous avez vu sur vos délibérations qu'il s'agissait d'un T2 ; on n'est pas sur la tranche 2, on est bien sur la tranche 1, mais c'est la tranche 2 de l'éclairage public. C'était juste pour préciser. Il ne s'agit pas de la mise en place de candélabres mais bien de réservations. La réservation consiste à faire un trou et à passer un câble à l'intérieur.

Pour ces travaux, nous avons demandé un devis, comme il se doit, au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électrification et de Gaz). Le devis est d'un montant de 6 500 €. Comme d'habitude, d'après la convention que nous avons signée avec le SIEG, la prise en charge est à hauteur de 50 %. Restent donc à charge de la commune 3 250 €.

Le montant de ces travaux pris en charge par la commune viendra en diminution de la participation financière communale 2016 sous forme d'avenant à la convention publique d'aménagement signée le 7 juillet 2004. On parle de la SAEM. Alain, tu me dis si je me trompe.

**M. CHASSAIGNE.**- C'est juste.

**M. MANIEL.**- Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

Merci.

***La délibération n° 73 est adoptée à l'unanimité.***

**DEL74092015 : SIEG – Travaux de réseau – Alimentation basse tension ZAC de Malmouche**

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

**M. MANIEL.-** Nous restons sur la ZAC de Malmouche, cette fois non plus pour de l'éclairage public mais pour des travaux de réseau. Il s'agit bien d'alimentation en électricité basse tension de la ZAC de Malmouche.

Le syndicat d'électrification nous propose un devis de 70 000 €. Restent à la charge de la mairie 50 %, soit 35 000 €.

Ce sont les mêmes conditions que celles que je vous ai indiquées tout à l'heure. Le montant de ces travaux pris en charge par la commune viendra en diminution de la participation financière communale 2016 sous forme d'avenant à la convention publique d'aménagement signée le 7 juillet 2004.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Il est tard, donc plus personne ne s'intéresse à rien.

*(Rires)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

**La délibération n° 74 est adoptée à l'unanimité.**

**DEL75092015 : SIEG – Travaux d'alimentation en énergie électrique – Alimentation basse tension souterraine Chemin de Pompidou**

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

**M. MANIEL.-** Il s'agit d'une alimentation, d'une extension de réseau pour l'alimentation basse tension souterraine chemin de Pompidou. Comme vous le savez – ou si vous ne le savez pas, je vous le dis – il y a quatre parcelles au bout du chemin de Pompidou qui seront amenées à être construites. Il s'agit donc de viabiliser en électricité et en basse tension, en particulier, ces quatre parcelles.

Nous avons eu un devis estimatif du SIEG d'un montant de 5 740,80 €, avec une participation de la commune de 1 316 €. Pourquoi 1 316 € et pas les 50 % habituels ? Parce que dans ce cadre de viabilisation en électricité de parcelle, c'est un forfait de 500 € à la charge de la commune jusqu'à 100 mètres, plus 17 € du mètre. En l'occurrence, nous avons 48 mètres, ce qui fait 1 316 €.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*

- Qui est contre ? (*Néant*)

Merci.

***La délibération n° 75 est adoptée à l'unanimité.***

***DEL76092015 : Approbation contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité – Rue de Pérignat***

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

**M. MANIEL.**- Pour le coup, ce n'est pas le SIEG puisque c'est la commune qui, *a priori*, serait concernée par cette extension ou ce renforcement de réseau. On peut employer plusieurs termes pour cette mise en place d'un câble plus important pour alimenter la cave Madeuf, qui pourrait servir à la mise en place de la laverie, ou de la blanchisserie, certainement pas du pressing, d'après ce que j'ai compris.

Le montant demandé à ERDF est de 10 009,75 €. Nous présentons quand même cette délibération, mais nous avons vu avec le directeur des services techniques la possibilité de faire prendre en charge une partie de cette prestation par le SIEG. Malheureusement, nous n'avons pas à ce jour – nous espérons l'avoir aujourd'hui – le retour du SIEG pour savoir si nous pourrions escompter une participation à 50 % sur ce type de travaux. Cela dit, nous ferons ce qu'il faut et nous vous tiendrons informés, bien sûr.

Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? (*Néant*)

Je pense que nous en avons déjà beaucoup parlé. Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? (*8 voix*)
- Qui s'abstient ? (*2 voix*)

***La délibération n° 76 est adoptée à la majorité.***

***DEL77092015 : Sécurisation avenue Jean Moulin – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental***

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.**- Nous allons vous parler de la sécurisation de l'avenue Jean Moulin. L'avenue Jean Moulin est une avenue très circulante, avec beaucoup de risques et beaucoup d'accidents, y compris mortels. Comme dans presque toutes les rues d'Aubière, nous avons décidé d'engager des travaux de mise en sécurité de cette avenue. Comme c'est une voie départementale, il est possible d'obtenir une subvention de 7 500 €.

L'objet de la délibération est déjà de lancer un peu cette idée que nous allons refaire cette avenue et, par ailleurs, de valider la demande de subvention de 7 500 € au Conseil Départemental.

Je précise qu'il y a déjà une étude qui a été faite, mais c'est un premier jet, qui estime les travaux à 126 000 €. On peut faire un parallèle avec l'avenue Jean Noëllet, où nous avons des montants équivalents. L'étude a été assez précise aussi. C'est une première ébauche, donc cela n'a rien de définitif. Cela dit, il faut présenter une étude pour avoir la subvention. Les travaux se feront en 2016.



Par ailleurs, nous ferons une réunion de rue avec les riverains pour essayer de bien définir, de bien comprendre le fonctionnement de la rue et voir comment nous pouvons gérer au mieux les aménagements.

Y a-t-il des réactions ?

**Mme LOZANO.**- Oui. Je voulais juste savoir si tu avais déjà arrêté un peu la date de la concertation avec les riverains ? C'est une question qui m'a été posée.

**M. SOULIGNAC.**- Oui. J'avais promis avant la fin de l'année, donc ce sera avant la fin de l'année, mais je n'ai pas encore de date précise. C'est pour la concertation. Pour les travaux, ce sera en 2016.

**Mme LOZANO.**- Le plan que nous avons n'est pas un plan définitif ?

**M. SOULIGNAC.**- Non, du tout.

**Mme LOZANO.**- Suite à ces réunions, à ces rencontres, cela pourra être modulé ?

**M. SOULIGNAC.**- Bien sûr, si c'est pertinent.

**Mme LOZANO.**- Tout à fait.

**M. SOULIGNAC.**- Je le précise parce que dans le processus, nous essayons de profiter des connaissances de chacun, mais la décision nous appartient.

Nous votons.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n° 77 est adoptée à l'unanimité.***

### ***DEL78092015 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016***

***Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC***

**M. SOULIGNAC.**- Marie-Angèle vous a parlé tout à l'heure de la maison du Club de l'Âge d'Or qui est en cours de transfert sur le patrimoine communal. Avant, c'était au patrimoine du CCAS et maintenant, cela va être au patrimoine communal. Pourquoi faisons-nous cela ? C'est pour obtenir une subvention, une dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2016. Pour cela, il fallait que le bâtiment soit dans le patrimoine communal.

La délibération porte justement sur cette demande de subvention. Le montant total des travaux est de 426 000 € TTC. La subvention serait de 106 500 €. Il reste 248 000 € hors taxe, soit 319 000 € TTC. Je précise que pour ces 319 000 €, quand nous avons parlé du programme d'accessibilité pour les trois années qui viennent, nous avons déjà parlé d'une partie de cette somme. Nous avons parlé du Club de l'Âge d'Or puisqu'il y a une mise en accessibilité du Club de l'Âge d'Or et il y avait un montant de 100 000 € sur les 319 000 €. Il y a donc une partie du principe de financement qui a déjà été votée pour la part mise en accessibilité de la rénovation de ce bâtiment.

Y a-t-il des réactions ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

Merci.

**La délibération n° 78 est adoptée à l'unanimité.**

**DEL79092015 : Approbation de la modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.**- Cette modification porte sur un terrain qui se trouve entre la Rue de la Ganne et la Rue des Sauzettes et qui comporte, pour ne pas la nommer, la grande surface Castorama.

Le problème qui se pose est que cette enseigne est dans une zone inondable et qu'elle a la volonté de se déplacer. Pour ce faire, elle a acheté des terrains et, en se déplaçant, elle se rapproche d'une zone pavillonnaire, d'une zone habitée. Bien évidemment, il y a eu des retours et l'objectif de la modification est de réduire les nuisances de ce transfert de bâtiment.

Une grosse concertation a été faite, avec une réflexion sur les modifications qui pouvaient être faites sur le PLU dans ce secteur. Nous avons en particulier réfléchi à l'aspect paysager de l'arrière du bâtiment, puisque l'entrée se ferait du côté de la rue des Sauzettes, donc la façade arrière serait du côté de la Rue de la Ganne. On peut avoir peur que pour un bâtiment commercial, dans la mesure où elle n'est pas vue depuis l'entrée du commerce, elle soit mal traitée. Du coup, il y a une exigence en termes esthétiques de la façade arrière du bâtiment, donc un traitement architectural, un traitement paysager global, une limitation des hauteurs, pas de sortie sur la Rue de la Ganne, sauf évidemment phénomène exceptionnel d'inondation. Par ailleurs, il y a aussi le traitement phonique avec des merlons antibruit du côté de la zone pavillonnaire.

Toutes ces modifications ont été transcrites dans le document du PLU, qui est un document pas toujours facile à lire. Il y a eu un gros travail de relecture qui a été fait par tous.

La procédure de cette modification était de faire une enquête publique. Cela fait partie du processus. Un commissaire enquêteur a été nommé. Il y a eu une enquête avec beaucoup de réactions, aussi bien de l'association des riverains de la Ganne, que de Castorama lui-même, qui est intervenu dans cette enquête. Il y a eu un gros travail de certains pour comprendre la modification. Ce n'est pas simple pour tout le monde.

À l'issue de tous ces dépôts, le commissaire enquêteur a approuvé cette modification, d'une part ; d'autre part, on a essayé, dans la mesure du possible, d'intégrer les remarques et de les expliquer, parce qu'il y avait un certain nombre de remarques, tant sur la forme que sur le fond, qui méritaient un échange, donc il y a eu des échanges autour des retours de l'enquête publique et il y a eu intégration de quelques demandes. Elles ne sont pas très nombreuses, mais elles ont eu lieu quand même pour essayer de prendre en compte les quelques bonnes idées qu'il pouvait y avoir. Je rappelle que l'objectif n'est pas d'empêcher la construction – on ne peut pas le faire – mais de permettre, dans la mesure du possible, une insertion de cette grande surface au mieux des intérêts des riverains.

Je ne sais pas s'il y a des questions ?

**Mme LOZANO.**- Ce n'est pas une question, ce sont quelques observations complémentaires.

Nous avons trouvé très intéressants la démarche et surtout le fait qu'il y ait pas mal d'observations et que certaines observations soient reprises. Cela a permis de faire avancer un peu ce dossier, même si la révision du PLU ne va pas résoudre tous les problèmes qui se posent et qui se poseront dans cette zone. Cela dit, je pense qu'il y a quand même eu une avancée sur ce dossier, avec un échange très intéressant.

Pour l'avoir lu et pour avoir lu la révision complète et les commentaires du commissaire enquêteur, ce qui est intéressant aussi est qu'il y a un certain nombre de points qui ont été soulevés et qui vont venir nous aider aussi dans la révision générale du PLU qui va venir. Un gros travail a été fait et finalement, ce n'est qu'une amorce.

**M. SOULIGNAC.**- Je suis d'accord. C'est dommage que pendant les enquêtes publiques, il n'y ait pas eu plus de monde parce que s'il y a des personnes qui s'approprient vraiment les sujets, on se rend compte que les rédactions ne sont pas toujours au top, on est obligé de les reprendre, et c'est une bonne chose, et ensuite, il y a toujours des bonnes idées qui émergent. Il y a eu un commentaire du commissaire enquêteur qui a dit que c'était animé. C'est une bonne chose. C'est dommage que souvent, le commissaire enquêteur se retrouve tout seul durant des après-midi entières.

Nous allons voter.

- Qui s'oppose ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

Merci.

***La délibération n° 79 est adoptée à la majorité.***

#### **V - Intercommunalité**

***DEL80092015 : Convention de mutualisation de moyens avec la Communauté d'agglomération – actualisation des données – fiches sectorielles 2015***

***Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC***

**M. SOULIGNAC.**- Il s'agit d'une délibération que nous prenons chaque année, qui porte sur des biens communautaires sur lesquels le personnel communal intervient. Le personnel est, pour son temps d'intervention, remboursé par Clermont Communauté et on actualise ces montants chaque année. Les sommes ne sont pas très importantes. Cela porte sur les voiries communautaires. La somme correspond à 4 320 € pour 0,1 ETP. Pour les bibliothèques, pour les ateliers municipaux, la somme porte sur 1 130 € pour 0,015 ETP. En plus, il y a quelques dépenses de fournitures et de produits qui sont remboursées.

Je propose de voter sur cette délibération, sauf s'il y a des commentaires ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

Merci.

***La délibération n° 80 est adoptée à l'unanimité.***

#### **VI - Divers**

**M. SOULIGNAC.**- Ce ne sont plus des délibérations avec vote, cela porte sur un certain nombre de rapports.

***DEL81092015 : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – Rapport 2011-2014***

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.**- Ce rapport porte sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Quand nous avons regardé l'agenda partagé, nous l'avons en partie présenté. Ce rapport, comme les autres rapports, doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal. Bien évidemment, le rapport est disponible à la mairie, si vous le souhaitez. Je vous propose de prendre acte et de convertir l'exposé en délibération.

***DEL82092015 : Clermont Communauté – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014***

***DEL83092015 : SIVOM – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif pour 2014***

***DEL84092015 : SMTC – Rapport d'activité 2014***

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.**- C'est pareil pour ces trois rapports.

**Mme LOZANO.**- Sur le SMTC, j'avais demandé si Laurent pouvait nous faire un petit point parce qu'on sait qu'il y a quelques années, il y a eu des problèmes financiers. C'est juste pour savoir un peu où cela en est et comment cela se passe.

**M. GILLIET.**- Oui, j'ai une présentation.

*(Projection de documents)*

Effectivement, on m'avait demandé de donner quelques éléments sur le SMTC. Le budget primitif 2015 ayant été voté, j'ai jugé utile de récupérer un certain nombre d'éléments pour vous présenter non pas le budget dans sa globalité, parce que ce serait fastidieux et pas forcément intéressant, mais j'ai essayé de donner les grandes lignes pour que vous ayez un aperçu sur la situation du SMTC aujourd'hui, sur les produits financiers mais aussi sur les projets de ce Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise.

Pourquoi est-ce que j'ai pris le budget primitif 2015 ? La première raison est que nous sommes en 2015, donc c'est l'année en cours et il me paraît assez logique de prendre l'année en cours.

La deuxième raison est que c'est la première année de mise en place de la tarification solidaire. De ce point de vue, c'est une nouveauté et il me semblait important de l'aborder.

Le troisième élément qui justifie la présentation du budget primitif 2015 est que c'est la première année de mise en place des autorisations de programmes et crédits de paiement. C'est une disposition qui permet d'avoir une vision pluriannuelle et prospective des investissements d'une collectivité.

Quelques chiffres pour situer les volumes, c'est un passage obligatoire.

Le budget du SMTC est de 132 M€, qui se répartissent à hauteur de 73 % en fonctionnement (97 M€) et 27 % en investissement (35 M€).

L'autofinancement prévisionnel est de 13 M€, ce qui représente 16 % des dépenses de fonctionnement. C'est un niveau qu'on peut juger de satisfaisant dans la mesure où c'est une prévision budgétaire qui est, par nature, plutôt prudente.

Les dépenses réelles d'investissement pour l'année 2015 se situent à 31,5 M€, avec 23 M€

d'immobilisations et 8,5 M€ affectés au remboursement du capital du syndicat.

Un autre élément du budget 2015 est un recours à l'emprunt inscrit de 18,5 M€ lors du BP et aujourd'hui, il n'est plus que de 9 M€ parce que le CA a été voté et les excédents 2014 ont permis de minorer le recours à l'emprunt au titre de l'année 2015.

Concernant les principales opérations prévues en 2015, il y a l'acquisition de quatre rames de tramway. 10,5 M€ sont prévus en 2015. Nous verrons tout à l'heure que c'est dans les autorisations de programmes, donc le montant global est supérieur, mais comme c'est sur deux exercices, il y a 10,5 M€ au titre de 2015. Pour être précis, il y avait un Conseil syndical juste avant que je vienne qui a modifié le montant, donc on est à 300 000 € de plus au titre de 2015.

La deuxième opération est l'évolution ergonomique du poste de conduite. Le poste de conduite dans les *tramways* et dans les bus pose problème, donc une étude a été menée, qui conduit à modifier l'ensemble des cabines. Cela génère un volume assez important, ce sont plus de 4 M€ qui vont être dépensés pour rendre ce poste plus ergonomique et plus facile à conduire. Cela générerait des maladies traumatiques pour les chauffeurs. Il y a 4 M€ qui sont prévus, 2 M€ au titre de 2015.

Ensuite, il y a l'acquisition de bus. Chaque année, la flotte de bus est renouvelée. Au titre de 2015, 14 bus vont être renouvelés.

Vous avez sans doute vu, dans la presse et peut-être en vous promenant à Clermont, que les stations vélos florissaient. On est à 40 stations aujourd'hui. On en a 18 prévues en 2015 ; c'est fait. Il y a 400 vélos qui sont disponibles aujourd'hui pour vos mollets, si vous êtes partants. L'essentiel est sur la commune de Clermont, mais il y en a une à Aubière et deux à Chamalières. C'est lié en partie à la géographie. C'est plus compliqué d'en mettre une à Beaumont, à Durtol ou à Orcines ; cela monte un peu et comme ce sont des vélos qui ne sont pas électriques, c'est limité aux sportifs, Alain peut-être.

**M. LE MAIRE.**- Alain CHASSAIGNE a fait le championnat de France les élus samedi en vélo. Il a obtenu une excellente place.

**M. GILLIET.**- Au titre des autres opérations, on a des montants moins significatifs mais des éléments assez classiques de maintien des dépôts, par exemple, ou des renouvellements d'équipements, des choses assez classiques. Il y a aussi des montants alloués à des études, ce qui est un gage d'avenir.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 97 M€ au titre du budget primitif 2015, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au budget de l'an dernier. Les caractéristiques qui sautent aux yeux lorsqu'on voit le camembert sont que l'essentiel des recettes provient du versement transport, donc c'est une somme qui est allouée par tous les employeurs. La commune en fait d'ailleurs partie. Tous les employeurs payent un versement transport afin de faciliter le transport de leurs salariés et on voit que cela représente les ressources principales du SMTC. Les autres recettes émanent d'une part des ventes, bien évidemment. C'est la tarification. Cela représente un peu moins de 20 % des recettes de fonctionnement (18,8 % pour être précis). L'autre recette principale, ce sont des contributions statutaires, donc des contributions qui sont versées par les communes adhérentes.

Pour les dépenses de fonctionnement, 97 M€ sont budgétés. Les dépenses réelles sont de 80 M€, soit une augmentation de 2,8 % par rapport au budget de l'an dernier. L'essentiel des dépenses provient des charges à caractère général et, plus précisément, c'est la prestation payée à la T2C qui représente une grande partie. Un contrat existe entre la T2C et le SMTC et c'est au titre de ce contrat que le SMTC verse un peu moins de 60 M€ à la T2C pour faire fonctionner et payer le personnel.

Il y a également une somme, qui représente 5,4 %, qui est versée pour les autres transporteurs.

Le service de location de vélo génère une dépense de 550 000 €.

Il y a aussi d'autres charges à caractère général pour des montants plus faibles.

Il y a des frais de personnel. Ce n'est pas une structure qui a beaucoup de personnel en direct, donc il n'y a que 2,4 M€ qui sont alloués au titre des frais de personnel. C'est très faible, mais c'est lié à la structure qui n'est pas une structure d'exécution mais de réflexion.

Il y a les frais financiers pour 9,5 M€.

Il y a des dépenses d'ordre qui existent. C'est la dotation aux amortissements et le virement à la section investissement. C'est classique.

Ici, vous avez un magnifique camembert qui reprend ce que nous avons vu en termes de dépenses de fonctionnement. L'essentiel provient des charges d'exploitation. Les frais de personnel sont faibles.

Les recettes d'investissement sont essentiellement l'emprunt. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on était à 18,5 M€, mais c'est ramené à 9 M€ maintenant. Ce sont également essentiellement des recettes d'ordre que nous avons vues tout à l'heure, donc les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Sur les dépenses d'investissement, vous avez une présentation par nature. Vous avez une partie à hauteur de 14 M€ qui est allouée au *tramway*. C'est la partie bleue. Vous avez 5 M€ pour les bus. Ensuite, ce sont des bâtiments. Pour mobilité, nous avons 12 M€. N'oublions pas le vélo en particulier. Dans les dépenses d'investissement, nous avons le remboursement d'emprunts (8,5 M€) au titre des investissements réalisés préalablement.

Un petit focus sur la dette, parce que cela avait fait parler en son temps, effectivement. Il y avait une dette assez importante. C'était le projet *tramway*. Il fallait financer le *tramway*. Il a coûté ce qu'il a coûté et il a été essentiellement financé par emprunt. On est passé d'une dette de 250 M€ en 2008 à 212 M€ en 2014, donc un désendettement chaque année pratiquement, sauf en 2013 où il avait été nécessaire de faire des emprunts légèrement supérieurs au remboursement de la dette. C'est la ligne verte.

Ensuite, sur les autorisations de programmes, je vais faire très bref. Je vous ai dit tout à l'heure que cela permettait d'avoir sur plusieurs années des investissements et pas simplement sur un seul exercice. On retrouve les montants. Il y a 15 M€ d'autorisations de programmes qui sont dédiés à de la maintenance, en particulier le viaduc Saint-Jacques, la plate-forme *tramway*, pour lesquels il y aura des dépenses qui sont programmées sur la période 2015-2019. J'ai parlé tout à l'heure du poste de conduite, je n'y reviens pas. Sur les quatre rames, on est à 14 M€, dont 10 M€ sur 2015. Ensuite, il y a d'autres éléments : l'accessibilité au réseau bus, qui génère une autorisation de programme d'un peu plus de 1 M€ fractionnée sur la période 2015-2017. Il y a la maintenance également, toujours pour les bus, à hauteur de 2,100 M€, cette fois-ci programmée de 2015 à 2020.

Ensuite, vous avez le renouvellement du parc bus. Nous en avons parlé tout à l'heure. Cela revient sur ce tableau, qui n'est pas très visible. Chaque année, des bus sont acquis. 32 M€ sont programmés sur la période 2015-2020 pour renouveler la flotte de bus. Les autres montants sont plus faibles. Vous avez sur ce tableau les autorisations de programmes telles qu'elles sont prévues aujourd'hui, sachant que cela peut évoluer dans le temps, ce n'est pas quelque chose de fixe.

Le dernier point – nous allons faire assez vite, il est tard – est la mise en place de la tarification solidaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Vous en avez entendu parler. C'est une tarification qui est basée sur le revenu, qui est définie grâce au quotient familial et qui permet d'avoir trois niveaux de remise : 50, 80 ou 92 % selon la situation dans laquelle on se trouve.

L'objectif de cette tarification est qu'il y ait un nombre de bénéficiaires d'un dispositif solidaire qui soit accru. On escompte plus de 15 000 personnes qui bénéficieraient de cette

tarification sur l'ère clermontoise.

Cette tarification solidaire générera aussi la suppression des titres à caractère statutaire. On n'est plus sur un statut. Ce n'est pas parce qu'on est une personne âgée qu'on a un tarif, c'est parce qu'on a un quotient familial que l'on bénéficie d'un tarif solidaire.

Il y a aussi un certain nombre de dispositions qui ont été prises en compte, comme la fusion des titres scolaires et étudiants. Cela a fait parler parce que cela modifie, pour certains, les sommes allouées au titre du transport. Il y a une hausse du ticket unitaire qui a été décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le maintien du tarif du carnet à 10 tickets et une hausse modérée des abonnements.

Qu'est-ce que la tarification solidaire ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a trois tranches. Cela dépend de trois éléments : selon qu'on est au RSA Socle, qu'on bénéficie de la CMU, ou qu'on est une personne seule au SMIC ou un couple au minimum vieillesse. Dans ces cas, on peut bénéficier d'un tarif plus favorable, plus cohérent par rapport à sa situation. Vous voyez que cela fait quand même des baisses assez fortes parce que par rapport au tarif mensuel de base, qui est de 45 €, celui qui est au RSA Socle ne paye plus que 3,60 €, celui qui bénéficie de la CMU ne paye plus que 9 € et celui qui est au SMIC ne paye plus que la moitié du tarif, soit 22,40 €.

Je vous ai mis, pour information, l'ensemble des tarifs. Ce sont les tarifs qui sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Voilà un petit focus rapide sur la situation du SMTC, notamment au travers du prisme du budget primitif. J'espère que cela aura répondu à votre attente.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Laurent. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu une présentation de cette nature depuis que je suis élu. Est-ce qu'il y a des questions sur le SMTC ? (*Néant*)

J'ai un dernier point. Nous vous avons promis, lors du dernier Conseil Municipal, de faire un point sur la coopération décentralisée concernant notre parrainage avec la ville de Rollo. Nous avons été inquiétés par la situation au Burkina Faso en début d'année. Avant de verser la subvention, qui n'est toujours pas versée, nous avons interrogé les autorités de l'État, en particulier par l'intermédiaire du Député de la circonscription, Jean-Paul BACQUET, qui avait interrogé la Secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie, Annick GIRARDIN. Je n'ai pas la première lettre qu'elle nous avait envoyée, dans laquelle elle nous disait : « Soyez prudents, je vous invite à suspendre pour l'instant le versement de la subvention compte tenu de l'instabilité dans le pays. »

Nous avons relancé Jean-Paul BACQUET le 22 avril. Il nous a répondu le 27 avril pour nous dire qu'il retransmettait à Annick GIRARDIN. Nous n'avons pas de nouvelle. À deux reprises, il y a 15 jours, une secrétaire de la mairie a appelé la secrétaire de Jean-Paul BACQUET. Encore ce matin, nous avons rappelé, mais nous n'avons pas de nouvelle.

Nous sommes embêtés parce que, comme vous l'avez vu dans la presse, nous sommes assez inquiets par les événements. Il y a eu un putsch au Burkina Faso, à Ouagadougou, il y a quelques jours. Nous avons deux Clermontois (notre ancien collègue Alain BARDOT, ancien adjoint de Clermont, et l'Aubiérois Jacques FONTAINE) qui étaient sur place. C'était assez dangereux pour eux puisqu'ils étaient au milieu des bruits de mitraillettes. Alain BARDOT nous a dit : « On entendait les tirs de mitraillettes. » Ils ont pu rentrer tous les deux.

Il n'empêche que le problème n'est pas réglé et nous ne savons pas quand nous allons verser cette subvention. Nous ne manquerons pas de continuer à interroger le secrétariat du Député pour connaître l'avis du gouvernement sur cette affaire.

Est-ce que ce sujet amène des questions ou est-ce qu'il y a d'autres questions diverses de la part des élus ?

**M. CASILDAS.**- Cela fait un certain temps que nous ne validons plus les comptes rendus

de Conseil. Je voulais savoir s'il y avait une modification de la règle ?

**M. LE MAIRE.**- Ils sont envoyés à tout le monde.

**M. CASILDAS.**- Non.

**M. LE MAIRE.**- Ils sont sur le site, me dit-on.

**M. CASILDAS.**- Il faut quand même que le Conseil vote.

**M. LE MAIRE.**- On peut se prononcer, mais comme c'est du verbatim, il n'y a pas... Est-ce que vous voulez qu'on se prononce ? Avez-vous trouvé – et je parle à tout le monde – des points qui ne refléteraient pas les interventions ?

**M. CASILDAS.**- Ils sont publiés sans que nous en ayons connaissance.

**M. LE MAIRE.**- On peut bien les envoyer à tous les élus. Sont-ils envoyés à tous les élus ?

**M. CASILDAS.**- Non, ce n'est plus fait.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons les envoyer à tous les élus.

Y a-t-il d'autres questions de la part des élus ?

**Mme LOZANO.**- Oui. Le prochain Conseil Municipal est au mois de décembre ?

**M. LE MAIRE.**- Oui, le 17 décembre.

**Mme LOZANO.**- Cela laisse supposer que le DOB et le BP seront en début d'année 2016 ?

**M. GUITTON.**- Effectivement, et c'est ce que j'ai dit en Commission Finances, de façon à avoir une visibilité plus nette sur ce qui peut se passer ou ce qui va se passer en termes de dotations, en termes de chiffres, parce que nous avons toujours eu du mal à fonctionner pour voter un budget en décembre. Nous avons souhaité changer la donne – sans jeu de mot – et faire le DOB en février et le vote du budget en avril.

**Mme LOZANO.**- D'accord. Personnellement, je préférerais quand on le faisait en décembre parce que dans mon esprit, c'est du prévisionnel, c'est pour l'année prochaine. Cela dit, je comprends tout à fait que ce soit beaucoup plus confortable pour vous et pour les services de le faire en début d'année. Seulement, il serait bien que ce soit adopté et que ce soit tout le temps pareil. Le premier exercice était au mois d'avril, le deuxième était au mois de décembre et là, on va être en mars-avril. Autant faire une règle ; comme cela, on aura des bases identiques.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons refaire la règle.

**Mme LOZANO.**- Toujours dans cette continuité, si on fait le DOB et le BP en début d'année, au lieu de demander aux associations de remettre leur prévisionnel au mois de septembre, ce qui pose souvent un problème – c'est difficile, au mois de septembre, de prévoir ce que l'on va faire l'an prochain – on pourrait leur décaler en fin d'année. Ce serait beaucoup plus confortable aussi pour les associations.

**M. LE MAIRE.**- Je suis tout à fait d'accord. Vous rejoignez la suggestion que nous a faite le Service Associations. Nous sommes d'accord là-dessus.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

*La séance est levée à 20 h 53.*